



SOMMAIRE

<u>SOMMAIRE</u>	1
<u>INTRODUCTION</u>	2
<u>I. ANIMATION DU SAGE DU BASSIN COTIER DU BOULONNAIS</u>	3
<u>A - Objectifs</u>	3
<u>B – Travail réalisé</u>	3
1. <u>Respect du SAGE du bassin côtier du Boulonnais : suivi de l’application des mesures du SAGE sur le territoire</u>	3
2. <u>Participation de la CLE du bassin côtier du Boulonnais aux conférences et manifestations entre octobre 2005 et juin 2007</u>	4
3. <u>Mise en œuvre du SAGE</u>	4
4. <u>Evaluation du SAGE</u>	5
<u>C – Répartition du travail de l’animateur de la CLE au cours de la période novembre 2005/ juin 2007</u>	6
<u>II. MISE EN ŒUVRE DU SAGE PAR ORIENTATION SPECIFIQUE ET PAR PROGRAMMES D’ACTIONS</u>	7
<u>LA GESTION QUALITATIVE DE L’EAU</u>	8
1. <u>Le comité de pilotage : Reconquête de la qualité des eaux de la Liane. (code : CP Liane)</u>	8
<u>LES MILIEUX NATURELS</u>	18
2. <u>L’appel à projet basse vallée de la Slack : PNRCMO (code : Basse vallée Slack)</u>	18
3. <u>Le plan de gestion des trois fleuves côtiers du Boulonnais : Symsageb (code : Plan de gestion)</u>	18
<u>LA RESSOURCE EN EAU</u>	30
4. <u>Le comité de suivi : La ressource en eau (code : CP ressource en eau)</u>	30
<u>LA GESTION DE L’ESPACE ET LA MAITRISE DES ECOULEMENTS</u>	37
5. <u>Le PAPI du Boulonnais : Symsageb et PNRCMO (code : PAPI Symsageb ou PAPI PNRCMO)</u>	37
<u>LA GESTION DE L’EAU EN MILIEU INDUSTRIEL</u>	48
<u>LES LOISIRS ET ACTIVITES NAUTIQUES</u>	49
<u>LE PLAN DE COMMUNICATION ET LES ACTIONS DE SENSIBILISATION</u>	50
<u>III. CONCLUSION ET OBJECTIFS 2007/2008</u>	53
<u>A - CONCLUSION</u>	53
1. <u>ANIMATION DE LA CLE DU SAGE DU BASSIN COTIER DU BOULONNAIS</u>	53
2. <u>MISE EN ŒUVRE DU SAGE PAR ORIENTATION STRATEGIQUE ET PAR PROGRAMMES D’ACTIONS</u>	53
<u>B - OBJECTIFS 2007-2008</u>	54
1. <u>Comité de pilotage sur la reconquête de la qualité des eaux de la Liane</u>	54
2. <u>Comité de pilotage sur la ressource en eau</u>	54
3. <u>Opérations de communication</u>	54
4. <u>Evaluation</u>	54
<u>ANNEXE 1 : Composition de la CLE</u>	55
<u>ANNEXE 2 : Mesures réglementaires</u>	56

INTRODUCTION

Le SAGE du bassin côtier du Boulonnais a été approuvé par arrêté préfectoral le 4 février 2004.

Depuis cette date, le SAGE est rentré dans sa phase de mise en œuvre et le rôle de la CLE a évolué. Il s'agit maintenant d'évaluer, de faire respecter et de faire vivre le SAGE.

Ces missions peuvent être découpées de la manière suivante :

- le suivi de l'avancement des programmes d'actions liés au SAGE,
- la communication autour des avancées réalisées,
- le lancement de nouveaux enjeux et objectifs pour la réalisation de programmes d'actions,
- le suivi des politiques d'aménagements, sur le périmètre du SAGE ou sur des territoires l'influençant,
- le suivi des relations avec les acteurs institutionnels et les acteurs de terrain,
- la réalisation d'un bilan annuel permettant d'évaluer l'avancement de la mise en œuvre du SAGE.

Ce bilan annuel est spécifié à l'orientation spécifique : le plan de communication et les actions de sensibilisation : « Réalisation et diffusion d'un bilan annuel : ce bilan portera sur les opérations du SAGE réalisées durant l'année écoulée, les programmations en cours et renseignera sur l'état du territoire par rapport aux enjeux de l'eau ». Ce document doit permettre de suivre l'état d'avancement du lancement des différents programmes d'actions, des mesures et indicateurs qui s'y rapportent et ainsi permettre une priorisation des actions qu'ils restent à lancer.

Méthode d'évaluation

Compte tenu de la diversité des actions menées par la CLE cette évaluation va s'articuler autour de deux thématiques :

- tout d'abord les actions menées par la CLE du SAGE du bassin côtier du Boulonnais et son fonctionnement. Il s'agit ici de reprendre tout ce qui a touché à l'animation du SAGE du bassin côtier du Boulonnais, avec le suivi des projets, les réunions, les objectifs prioritaires...
- ensuite l'évaluation plus stricte de la mise en œuvre du SAGE par l'avancement de ses programmes d'actions. Ceci permettra de se rendre compte des actions menées par l'ensemble des partenaires du territoire visant à la mise en œuvre du SAGE.

I. ANIMATION DU SAGE DU BASSIN COTIER DU BOULONNAIS

A - Objectifs

De octobre 2005 à juin 2007, la CLE s'est fixée comme objectif de :

- de travailler de manière collective sur la problématique de la reconquête de la qualité des eaux de baignade et donc de celles de la Liane,
- de répondre à tous les avis d'autorisation au titre de la loi sur l'eau,
- de créer une lettre de communication autour du SAGE et maîtres d'ouvrages œuvrant pour la réalisation concrète des programmes d'actions,
- d'aider à la mise en place des SPANC à l'échelle des communautés de communes ou d'agglomération par des opérations de communication,
- de lancer la deuxième phase de l'étude sur le diagnostic approfondi des anciennes décharges communales sur le territoire du SAGE.

B – Travail réalisé

1. Respect du SAGE du bassin côtier du Boulonnais : suivi de l'application des mesures du SAGE sur le territoire

a. Participation de la CLE aux comités de pilotages sur le territoire

- Contrat de rivière de la Liane
- PAPI du Boulonnais
- Appel à projet MEDD : Maintien de la zone humide de la basse vallée de la Slack
- Suivi des actions et études du Symsageb : bassins d'expansion des crues : Tournes, Ecames, Longpré, lutte contre le rat musqué, études sur le canal Napoléon, aménagements du Pont de Briques (Curage, ...),
- Opposabilité aux déclarations (MISE)
- Pré-commission géographique « Authie-Canche-Boulonnais »,
- Directive Cadre sur l'Eau,
- Préparation au 9^{ème} programme d'interventions Groupe de travail « Littoral »,
- SAGE du Delta de l'Aa,
- PDPG 62,
- PPRi de la Liane,
- Inventaire des ouvrages hydrauliques du bassin Artois-Picardie – FDAAPPMA,
- Basse vallée de la Slack.

b. Suivi de dossier par la CLE du bassin côtier du Boulonnais

- Installations classées pour la Protection de l'Environnement : Elevage bovin à Renty,
- Résorption des décharges communales sur le territoire du SAGE,
- Projet d'extension du CFA d'Hesdigneul,
- Bassin des eaux pluviales de Marquise,
- Réhabilitation de la qualité des eaux de deux mares à Senlecques.

c. Avis émis par la CLE du bassin côtier du Boulonnais entre octobre 2005 et juin 2007

Sept avis émis par la CLE :

- Mise aux normes de bâtiments agricoles au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement – Commune de Colembert : **avis favorable** pas d'incompatibilités avec le SAGE, il est cependant demandé de préserver la berge en place . (30 janvier 2006),
- Dragage d'entretien du port de Boulogne sur Mer : **avis favorable**, demande à être tenue informé des analyses complémentaires sur les sédiments toxique du port et les modes d'évacuation et de traitement qui seront retenus ultérieurement,
- Projet de règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues (RIC) **avis favorable**,
- Rejet de la nouvelle station d'épuration de Neufchâtel-Hardelot-Nielles, **avis favorable sous réserve** d'un état des lieux et de propositions d'un programme de travaux concernant la réhabilitation et le remplacement du réseau, une étude et propositions de valorisation des eaux traitées en sortie de station et de propositions de travaux portant sur la mise en œuvre de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales,
- Aménagement d'un bassin d'expansion de crues sur le ruisseau de Tournes à Echinghen, **avis favorable sous réserve** de la réalisation d'un plan d'intégration paysgère, de la contractualisation sur la durée avec les agriculteurs en amont du bassin,
- Renouveau de l'exploitation de la carrière de la Basse Normandie : la CLE demande la réhabilitation du Crembreux avec la création d'un comité de suivi et la mise en place de limnimètres en amont du rejet de la carrière et dans la basse vallée de la Slack : **avis favorable sous réserve** d'une meilleure compatibilité avec le SAGE (06 avril 2007),
- Aménagements hydrauliques de la Liane à Pont- de- Briques : la CLE demande d'extraire deux espèces végétale exotiques et revégétaliser des berges effondrées : **avis favorable sous réserve** d'une meilleure compatibilité avec le SAGE (10 mai 2007).

2. Participation de la CLE du bassin côtier du Boulonnais aux conférences et manifestations entre octobre 2005 et juin 2007

- Conférence sur la nouvelle directive sur les eaux de baignade, Agence de l'Eau Artois Picardie,
- Conférence sur la mise en œuvre des SAGE au Parc naturel régional Scarpe Escaut,
- Conférence sur la renaturation des milieux aquatiques, Agence de l'Eau Artois Picardie,
- Conférence sur les produits phytosanitaires, CPIE Val d'Authie,
- La fête du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale,
- Journées régionales et nationales des Parcs naturels régionaux.

3. Mise en œuvre du SAGE

a. Programme « Reconquête de la qualité des eaux de la Liane »

Un comité de pilotage et un comité technique ont été créés en juillet 2006 pour reconquérir la qualité des eaux de la Liane et ceux de la plage de Boulogne-sur-Mer. Ces comités sont co-présidés par le maire de Boulogne-sur-Mer et le président de la CLE du bassin côtier de Boulonnais. (Ce programme est détaillé en introduction de l'orientation spécifique : La gestion qualitative de l'eau).

b. Communication sur le SAGE

- Diffusion du SAGE bassin côtier du Boulonnais à toutes personnes le demandant : bureaux d'études, collectivités,... : 9 en 2006, 17 en 2007.
- Création d'un site internet pour le SAGE du bassin côtier du Boulonnais.
- Création d'un DVD pour le SAGE du bassin côtier du Boulonnais.
- Création de « Confluence » la lettre de la CLE du bassin côtier du Boulonnais auprès des différentes communes du territoire du SAGE depuis juillet 2006. Cette lettre met en avant entre autres les actions menées sur le territoire pour la mise en œuvre du SAGE auprès des différents partenaires. Elle est éditée à raison de 3 par an.
- Communication en cours de réalisation, avec le Symsageb, auprès des communautés de communes sur la mise en place des SPANC.

c. Réunion et gestion administrative de la CLE

La CLE s'est réunie le jeudi 21 juin 2007 à la maison du Parc à Le Wast. 31 personnes étaient présentes, 17 excusées.

L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation de la nouvelle loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) par M. André Flajolet, Député du Pas-de-Calais, rapporteur de la LEMA,
- Présentation de la nouvelle composition de la CLE,
- Evaluation de la mise en œuvre du SAGE entre 2006 et 2007,
- Etat des lieux et programme d'actions sur la ressource en eau.

Suite à la délibération prise par la CLE du bassin côtier du Boulonnais en octobre 2005, il a été décidé de modifier la composition de la CLE en retirant un membre de l'association des maires du Pas-de-Calais et un membre de la CCI en les remplaçant par deux nouveaux membres : le Symsageb et l'association de consommateurs « Boulogne Info Conso ». La nouvelle composition de la CLE est transmise dans le dossier de séance. (cf. Annexe 1).

Depuis 2005, il a été validé de former trois nouvelles commissions : communication, évaluation et permanente.

La **commission communication** a en charge d'établir la stratégie de communication du SAGE et de faciliter la prise en compte du SAGE,

La **commission évaluation** a en charge de faciliter la mise en œuvre du SAGE et de suivre et évaluer la réalisation du programme d'action,

La **commission permanente** représente le bureau pour un comité syndical. Elle a en charge d'émettre des avis sur les dossiers délicats d'autorisation relevant de la loi sur l'eau.

Au cours cette période d'évaluation, la CLE ne s'est réunie qu'une fois par manque de temps. La nouvelle organisation des commissions de la CLE doit permettre de réunir plus souvent chaque commission afin de conserver une implication de tous les acteurs et faire avancer la mise en œuvre du SAGE.

4. Evaluation du SAGE

La collecte des données pour renseigner les différents indicateurs et l'évolution de la mise en œuvre du SAGE se réalise tout au long de l'année. Un rapport d'évaluation sur la période de février 2004 à octobre 2005 a été réalisé.

C – Répartition du travail de l'animateur de la CLE au cours de la période novembre 2005/ juin 2007

Type de mission	Mise en œuvre du SAGE			Suivi du SAGE		Evaluation du SAGE	Total
	Qualité des eaux de la Liane	Communication	Réunion et gestion administrative de la CLE	Réunion (hors CLE)	Avis		
Evaluation du temps en mois	3,5 mois (3 CP et 2 CT + réunion directeur AEAP)	2 mois (3 lettres de la CLE+ participation à des journées évènementielles)	0,5 mois (Préparation et réunion de la CLE)	0,75 (participation à 35 CP : ½ journée par réunion)	2,25 mois (1 semaine de travail par avis)	1 mois	10 mois*
Evaluation du temps en %	35 %	20 %	5 %	7,5 %	22,5 %	10 %	100 %

*Le poste d'animation du SAGE était pourvu à mi-temps sur la période novembre 2005-juin 2007, soit un équivalent total de temps de travail de 10 mois.

II. MISE EN ŒUVRE DU SAGE PAR ORIENTATION SPECIFIQUE ET PAR PROGRAMMES D' ACTIONS

Le document du SAGE s'organise en sept grandes orientations spécifiques. Chacune d'entre elles est définie par un certain nombre de mesures à prendre en compte pour l'application du SAGE (en tout 258 mesures). Ces mesures sont ensuite relayées par la définition de 6(programmes d'actions.

Dans un souci de clarté et de simplification de lecture, il a été choisi de réaliser l'évaluation à travers le suivi de la mise en œuvre de ces programmes d'actions. Pour chaque orientation, les mesures phares et les indicateurs les plus pertinents sont repris pour réellement prendre en compte l'impact de la mise en œuvre des programmes d'actions. Cependant, les indicateurs du SAGE qui sont déjà inscrits dans les banques de données des différentes organismes tels que : Agence de l'Eau Artois- Picardie, SATESE, DDASS... ne seront pas renseignés dans ce document. De plus, certains indicateurs (exemple : taux de collecte) ne seront réactualisés qu'une fois tous les 5 ans car le renseignement annuel n'est pas envisageable techniquement et ne serait pas très révélateur.

Méthodologie

L'évaluation est organisée par orientation spécifique. Pour chacune d'entre elle, une fiche reprend la philosophie générale affectée à cette orientation. De plus, un tableau récapitule les différents programmes d'action se rapportant à cette orientation et leur avancement. Les programmes d'actions sont regroupés par thème et orientation.

Chaque programme d'action est repris sous la forme d'un tableau ayant tous la même structure :

Tout d'abord, un tableau est séparé en deux colonnes avec ce qui a été inscrit dans le document du SAGE et ce qui est effectivement le cas au terme de la période d'évaluation :

- la durée de l'action,
- le maître d'ouvrage de l'action,
- l'échéancier et état d'avancement du programme d'action,
- les moyens d'investissement et de fonctionnement de chaque programme d'action,
- la description des actions mises en places.

Enfin, par groupes de programmes d'actions sont définis

- les mesures les plus pertinentes et leurs réalisations,
- les indicateurs d'évaluation,
- les remarques éventuelles.

Pour chaque mesure et indicateur, le code suivant est utilisé pour connaître l'état de son avancement :

1 : réalisé ou en cours de réalisation, P : programmé, 0 : non réalisé.

Dans le SAGE la création de 3 postes d'animation était prévue répartie entre les différentes orientations spécifiques : La gestion qualitative de l'eau (Animation (2)), les milieux naturels (Animation (2)), la ressource en eau (Animation (3)), la gestion de l'espace et la maîtrise des écoulements (Animation (4)). Toutes les mesures réglementaires sont récapitulées en annexe 2. Elles servent systématiquement dans la rédaction des avis administratifs de la CLE.

A la suite de l'évaluation par plan d'action, un tableau bilan reprend chaque programme d'action son avancement de manière simplifiée pour une vision rapide de l'état d'avancement de la mise en œuvre du SAGE.

LA GESTION QUALITATIVE DE L'EAU

1. Le comité de pilotage : Reconquête de la qualité des eaux de la Liane. (code : CP Liane)

Afin qu'à moyen terme la plage de Boulogne-sur-Mer soit de nouveau autorisée à la baignade et que par conséquent la qualité de la Liane puisse s'améliorer notablement, il a été décidé, sous l'impulsion de la Ville de Boulogne-sur-Mer et de la Commission Locale de l'Eau du bassin côtier du Boulonnais de mettre en place un comité de suivi « Reconquête de la qualité des eaux de la Liane ».

Ce comité a pour objectif d'établir avec l'ensemble des acteurs un bilan de la situation et de mettre en place un schéma d'action visant à réduire à moyen terme la pollution de la Liane. Ainsi, en juillet 2006, un comité de pilotage a été mis en place, la co-présidence est assurée par M. Daniel Parenty : président de la CLE du bassin côtier du Boulonnais et par M. Frédéric Cuvillier : maire de la Ville de Boulogne-sur-Mer. La CLE a été identifiée comme coordonnateur et animateur.

Il a été décidé de travailler dans un premier temps sur la pollution bactériologique sur l'ensemble du bassin versant de la Liane. Les problématiques liées aux pollutions physico-chimiques et autres seront traitées ultérieurement.

Après trois comités de pilotage et deux comités techniques, un programme pluriannuel d'actions et d'études nommé « Dossier Liane » a été rédigé par la CLE. Ce dossier se divise en deux parties. La première recense l'ensemble des actions qui vont être menées dans les deux à trois années venir qui se révèlent être prioritaires pour traiter de la pollution bactériologique. Le deuxième volet quant à lui, recense les actions qui seront à mener dans les années à venir. Chaque étude ou travaux fait l'objet d'une fiche descriptive décrivant le contexte, le contenu, l'objectif à atteindre, l'estimation financière, la planification, la maîtrise d'ouvrage et le plan de financement prévisionnel. La construction du bassin Navarin à Boulogne-sur-Mer qui permettra de résoudre une partie des problématiques d'inondation en basse ville mais aussi de traiter la pollution est un exemple de travaux programmés. L'étude sur le schéma directeur des eaux pluviales sur les communes de Boulogne-sur-Mer, Outreau, Saint-Martin-Boulogne et Le Portel est un autre exemple.

La CLE a pour rôle désormais d'évaluer la mise en œuvre des actions prévues dans le dossier Liane et d'effectuer le même travail sur la diminution de la pollution physico-chimique.

Membres du comité de pilotage

Maire de Boulogne-sur-mer, Président de la Communauté d'agglomération de Boulogne-sur-mer, Directeur du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, Président de la Commission Locale de l'Eau du Boulonnais, Président du Symsageb, Président du comité de rivière de la Liane, Directeur de l'agence de l'eau Artois- Picardie, Chef de la MISE.

Ce comité est adapté en fonction du territoire intéressé par les travaux ou les études. Ainsi, les élus et techniciens concernés sont invités et participent aux différents comités.

Membres du comité technique

Directrice des services techniques de Boulogne sur mer, Animatrice de la CLE du Boulonnais, Directeur du Symsageb, PNR Caps et Marais d'Opale, chef de pôle « valorisation du territoire », Directeur des services techniques de la CAB, DRIRE, DIREN Nord-Pas-de-Calais, chef du SEMARN, CSP, Agence de l'eau Artois- Picardie, chef de la Mission « Littoral », Chef de la MISE, SMBC, Véolia, Conseil régional Nord-Pas-de-Calais, Conseil général du Pas-de-Calais, IFREMER, laboratoire environnement littoral, DDASS, Institut Pasteur de Lille, Boulogne Développement Côte d'Opale.

Le plan d'action sur la reconquête de la qualité des eaux de la Liane reprend plusieurs volets du SAGE. A chaque fois qu'un plan d'action, un indicateur ou une mesure fera référence au plan d'action, il sera mentionné par le code CP Liane.

MESURES GENERALES			
Réalisation de l'inventaire des rejets	Liane	1 : le SMBC a réalisé l'inventaire sur son domaine de compétence et a retranscrit les données sur SIG	P : Plan de gestion Le Symsageb réalise l'inventaire des rejets lors de la phase terrain pour l'élaboration du plan de gestion 2008-2019 des trois fleuves côtiers
	Wimereux	1 : Le PNR a réalisé l'inventaire lors du contrat de rivière du Wimereux	
	Slack	0	
Part des autorisations de rejets restants à régulariser	Données collectées par la MISE et la DRIRE		
Qualité physico-chimique et bactériologique des eaux de surface, continentales et littorales	Données collectées entre autres par l'Agence de l'eau Artois-Picardie		
Création d'un comité de suivi et d'analyse globale de la qualité des eaux	Liane	1 : CP Liane	
	Wimereux	0 : Cette action n'est pas mise en place car la priorité a été donnée à la Liane pour reconquérir la qualité des eaux de baignade et à la Slack pour la qualité de son milieu naturel.	
	Slack	P : Basse vallée Slack	

Thème 1 : la maîtrise de la pollution d'origine industrielle

Orientation 1 : Améliorer les pré-traitements ou traitements des eaux d'origine industrielle

PROGRAMMES D' ACTIONS		P1 : Mise en place d'un service de proximité pour accompagner les petites et moyennes entreprises dans leur projet environnemental, notamment par rapport aux enjeux de la protection de l'eau	P2 : Définition d'un protocole de suivi global de l'état d'avancement des travaux d'épuration industrielle, et établir des bilans annuels	P3 : Mise en œuvre d'un programme complémentaire de suivi de la qualité des eaux, notamment sur les micro-polluants, et définir une opération pilote sur les substances dangereuses			
		Prévu SAGE	Réalité	Prévu SAGE	Réalité	Prévu SAGE	Réalité
DUREE		Permanent	1 à 2 ans	Permanent	Programme non lancé	Permanent	
MAITRE D'OUVRAGE		Symsageb	CCI de Saint-Omer	Symsageb		A définir ultérieurement	AEAP
ECHEANCIER		2005	Juin 2007	2004		2005	
MOYENS		/		/		A définir ultérieurement	
	Investissement						
	Fonctionnement	Animation (1)	1 animatrice CCI Saint-Omer	Animation (1)	Animation (1)		
DESCRIPTION		La CCI de Saint-Omer propose aux industries de moins de 500 employés un diagnostic eau sur leur site d'exploitation. Le diagnostic sera réalisé par deux bureaux d'études sur 3 jours. Le prix à la journée est de 170 euros à la charge de l'entreprise. L'objectif est de réaliser une trentaine de diagnostics. Cette action est portée par la CCI de Saint-Omer mais est relayée aux CCI de Boulogne-sur-Mer, Calais et Dunkerque. L'appel d'offres pour recruter les deux bureaux d'études chargés des diagnostics a été lancé (Premiers diagnostics : 1 ^{er} semestre 2008). Cette opération reçoit le soutien de la Région Nord-Pas-de-Calais et de la DRIRE.		Cette opération n'a pas été lancée par le Symsageb car ils n'ont pas les moyens humains nécessaires pour mettre en place ce programme. De plus, ça ne correspond pas aux priorités du Symsageb.		Un inventaire des substances dangereuses employées dans chaque industrie a été mis en place par l'AEAP	
MESURES							
M4 : Inciter les industriels raccordés au réseau à mettre en œuvre des dispositifs de pré-traitement.					1 : action menée par SMBC et DRIRE		
M5 : Améliorer la qualité des rejets des pré-traitements pour les activités rejetant dans le réseau, les rendre compatible avec les objectifs de rendement de la station d'épuration concernée pour un fonctionnement optimal de celle-ci.					1 : action menée par SMBC et DRIRE		
M6 : Poursuivre les investigations pour améliorer le fonctionnement du réseau de la zone de Capécure, et prendre les dispositions nécessaires pour atteindre les objectifs qui auront été définis					P : CP Liane		
INDICATEURS							
Création du service de proximité pour les PME, par rapport aux enjeux de la protection de l'eau					1 : Programme P1		
Qualité des rejets d'origine industrielle					Données renseignées par la DRIRE et l'AEAP.		
REMARQUES							
Avec la disparition de Comilog : les mesures M1 et M2 sont supprimées.							

Thème 1 : la maîtrise de la pollution d'origine industrielle

Orientation 2 : maîtriser la pollution des eaux en provenance des sites de décharges industrielles

PROGRAMMES D' ACTIONS		P1 : Réalisation d'un diagnostic complet des décharges communales, notamment par rapport aux enjeux de protection des eaux.		P2 : Définition d'un protocole de suivi de la qualité des eaux dans l'environnement des sites de décharges		
		Prévu SAGE	Réalité		Prévu SAGE	Réalité
DUREE		2 ans	1 ^{ère} phase : 6 mois 2 ^{ème} phase : 6 mois	Total 1 an	2 ans	0 : Programme non lancé
ANNEE DE LANCEMENT		PNRCMO	PNRCMO		PNRCMO	
ECHEANCIER		2004	Début 1 ^{ère} phase : septembre 2005 Début 2 ^{ème} phase : mars 2007		2004	
MOYENS	Investissement	25 000 euros	1 ^{ère} phase : 18 877 euros TTC 2 ^{ème} phase : 12 558 euros TTC	Total : 31 435 euros TTC	35 000	
	Fonctionnement	Animation (1)	Animatrice de la CLE : Cécile MONIERE		Animation (1)	
DESCRIPTION		<p><u>La 1^{ère} phase</u> a permis de recenser 40 anciennes décharges communales sur les 81 communes du territoire. Ensuite, ces 40 décharges ont été classées en fonction de leur potentiel de dangerosité par rapport à l'environnement. Dix décharges ont été classées comme étant potentiellement très dangereuses.</p> <p><u>La 2^{ème} phase</u> a pour objectif de proposer des projets au niveau avant-projet sommaire la réhabilitation des décharges les plus dangereuses par rapport à l'environnement.</p>			Ce programme sera lancé et programmé par le PNR une fois le programme P1 réalisé. Le PNRCMO n'a pas prévu de le programmer pour 2008.	
MESURES						
M1 : Suivre et compléter au besoin, le réseau de suivi de la qualité des eaux de surface et de nappe dans les zones stratégiques de l'environnement des sites des décharges de Menneville, du « crassier » de la vallée du Merlier et du C.E.T. de Dannes, en complémentarité et en cohérence avec les réseaux existants et relevant de dispositions réglementaires au titre des ICPE.				P : CP Liane : 2 ^{ème} phase du comité de pilotage : volet pollution physico-chimique		
M4 : Evaluer la compatibilité de la qualité du rejet de la station d'épuration de la décharge de Menneville avec la qualité des milieux récepteurs.				P : CP Liane : 2 ^{ème} phase du comité de pilotage : volet pollution physico-chimique		
M5 : Etablir un diagnostic complet des décharges communales, notamment par rapport aux enjeux de protection des eaux.				1 : Programme P1		
INDICATEURS						
Réalisation de l'inventaire diagnostique des décharges communales				1 : 41 décharges sur 81 communes du SAGE		
Part des décharges communales susceptibles de porter atteinte à la qualité de l'eau				10 sur 41		

Thème 2 : la maîtrise de la pollution d'origine domestique

Orientation 1 : Mettre en œuvre les plans de zonage d'assainissement

PROGRAMMES D' ACTIONS		P1 : Mise en place d'un programme d'accompagnement des collectivités locales dans leur projet de réalisation de plan de zonage d'assainissement	
		Prévu SAGE	Réalité
DUREE		2 ans	Voir description du programme
MAITRE D'OUVRAGE		Symsageb/syndicats ayant compétences	
ANNEE DE LANCEMENT		2004	
MOYENS	Investissement	/	
	Fonctionnement	Animation (1)	Plusieurs animateurs à temps partiel
DESCRIPTION		Ce programme d'action est animé par différents animateurs des syndicats ayant compétences, l'AEAP, la MISE, le PNR et le Symsageb. Ainsi, il n'y a pas eu un animateur à temps partiel recruté par le Symsageb/syndicats ayant compétences mais un ensemble d'animateurs du territoire qui sensibilise et accompagnent les collectivités. En conclusion, une animation spécifique pour la mise en place de programme d'action n'est pas pertinente.	
MESURES			
M1 : Inciter les collectivités locales à réaliser leur plan de zonage d'assainissement, à les soumettre à enquête publique, et de les approuver par Arrêté Municipal			1 : réalisé par AEAP
M2 : Prendre en compte les perspectives de développement des communes dans la définition du zonage d'assainissement.			1 : réalisé par BDCO
M3 : Réviser, si nécessaire, les zonages pour prendre en compte les enjeux hydrauliques et de maîtrise de la qualité des eaux pluviales identifiés dans le présent document.			1 : CP Liane
M5 : Mettre en cohérence les documents d'urbanisme et de planification avec les plans de zonage approuvés.			1 : réalisé par BDCO
INDICATEURS			
Part des zonages d'assainissement communal réalisés		Renseigné ultérieurement	
Part des zonages d'assainissement communal ayant été mis en cohérence avec les documents d'urbanisme et de planification		Renseigné ultérieurement	
Part des zonages ayant intégré les enjeux de gestion quantitative et qualitative des eaux pluviales		2 (Marquise et Beuvrequen) sur 81 zonages P : Outreau, Le Portel, Boulogne-sur-Mer et Saint-Martin-Boulogne.	

Thème 2 : la maîtrise de la pollution d'origine domestique

Orientation 2 : Améliorer les systèmes de collecte et les unités de traitement collectif

PROGRAMMES D' ACTIONS		P1 : Mise en place d'un programme d'accompagnement des collectivités locales dans leur projet de travaux d'assainissement collectif	
		Prévu SAGE	Réalité
DUREE		Permanent	
MAITRE D'OUVRAGE		Symsageb/syndicats ayant compétences	
ANNEE DE LANCEMENT		2004	
MOYENS	Investissement	/	
	Fonctionnement	Animation (1)	Plusieurs animateurs à temps partiel
DESCRIPTION		Ce programme d'action est animé par différents animateurs des syndicats ayant compétences, l'AEAP, la MISE, le PNR et le Symsageb. Ainsi, il n'y a pas eu un animateur à temps partiel recruté par le Symsageb/syndicats ayant compétences mais un ensemble d'animateurs du territoire qui sensibilise et accompagnent les collectivités. En conclusion, une animation spécifique pour la mise en place de ce programme d'action n'est pas pertinente.	
MESURES			
M1 : Améliorer le taux de collecte des réseaux d'assainissement, en fixant des objectifs minimums de 80 % à court terme.		P : CP ressource en eau	
M3 : Etendre et/ou moderniser les stations d'épurations, conformément aux indications cartographiques (planche 4.a).		1 : modernisation pour Boulogne-sur-Mer (2004), en cours pour Neufchâtel-Hardelot et une nouvelle station pour la Capelle fin 2007 début 2008.	
M4 : Favoriser la mise en place du traitement des eaux usées par temps de pluie, notamment en zone littorale		P : CP Liane	
INDICATEURS			
Taux de collecte		Renseigné ultérieurement	
Taux de raccordement		Renseigné ultérieurement	
Part des stations d'épuration aux normes		15/17	
Part des habitations, en zone d'assainissement collectif dépourvues, de réseaux		Renseigné ultérieurement	
REMARQUES			
La collecte des données sur les indicateurs tels que le taux de raccordement, de collecte et la part des habitations en zone d'assainissement collectif dépourvue de réseaux, est longue. Il n'est pas nécessaire de plus de renseigner cet indicateur tous les ans mais une fois tous les 4 à 5 ans afin de pouvoir observer sensiblement les améliorations ou dégradations.			

Thème 2 : la maîtrise de la pollution d'origine domestique

Orientation 3 : Améliorer les systèmes d'assainissement non collectif

PROGRAMMES D' ACTIONS		P1 : Mise en place d'une animation spécifique pour inciter l'organisation de services d'assainissement non collectif à l'échelle intercommunale	
		Prévu SAGE	Réalité
DUREE		4 ans	
MAITRE D'OUVRAGE		Symsageb/syndicats ayant compétences	P : Symsageb et CLE du bassin côtier du Boulonnais
ANNEE DE LANCEMENT		2004	Fin 2007-2008
MOYENS	Investissement	/	
	Fonctionnement	Animation (1)	2 animatrices à temps partiel
DESCRIPTION		Cette opération est programmée par le Symsageb et la CLE du bassin côtier du Boulonnais auprès des communes dépourvues de SPANC. Cette opération sera particulièrement centrée sur les communes de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps.	
MESURES			
M1 : Inciter la mise en place d'un service public d'assainissement non collectif à l'échelle intercommunale, dont les missions essentielles porteraient sur le contrôle des installations existantes, des travaux neufs, des travaux de réhabilitation, et éventuellement sur l'entretien.			P : Programme P1
M2 : Réaliser des études à la parcelle pour la définition du choix technique de l'assainissement non collectif, notamment par rapport à l'enjeu de l'aptitude des sols à l'assainissement.			1 : Action réalisée par les animateurs des SPANC
INDICATEURS			
Part des systèmes d'assainissement non collectif aux normes			Remarques
Part des habitations à système d'assainissement non collectif bénéficiant d'un service public			Indicateur non pertinent
Part des communes disposant d'un SPANC			37 communes sur 81
REMARQUES			
Le 1 ^{er} indicateur ne peut pas être renseigné pour l'instant car la mise en place des SPANC est trop récente pour avoir des données exploitables et pertinentes. Le 2 ^{ème} indicateur devrait être modifié dans un 1 ^{er} temps à savoir qu'il serait déjà intéressant de connaître la part des communes disposant d'un SPANC.			

Thème 3: la maîtrise de la pollution d'origine agricole

Orientation 1 : Améliorer les systèmes de traitement des eaux et des déchets d'origine agricole

PROGRAMMES D' ACTIONS		P1 : Mise en œuvre d'un programme d'animation et de conseil auprès des agriculteurs pour la mise en conformité de leurs exploitations agricoles, quelque soit leur taille ou le régime administratif auquel elles sont soumises, et toute action visant à réduire les risques de pollution des eaux en provenance des sièges d'exploitation	
		Prévu SAGE	Réalité
DUREE		5 ans	4 ans
MAITRE D'OUVRAGE		Symsageb	Chambre d'agriculture, GRDA du Boulonnais
ANNEE DE LANCEMENT		2004	2003
MOYENS	Investissement	/	Données collectées par l'AEAP
	Fonctionnement	Animation (1)	Deux animateurs pendant 2 ans et deux animateurs pendant un an sur la période 2006-2007
DESCRIPTION		Ce programme est réalisé par le GRDA et la chambre d'agriculture. Il a été proposé à l'ensemble des agriculteurs du Boulonnais la mise en conformité des exploitations via le programme PMPOA 2. Tous les diagnostics préalables DEXEL ont été réalisés sur l'ensemble du territoire. L'animation n'a pas été assurée par le Symsageb car ce programme d'action est dans les compétences de la chambre d'agriculture et du GRDA.	
MESURES			
M1 : Inciter la mise aux normes des exploitations agricoles, notamment au travers de la procédure des Programmes de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole, et fixer des priorités de travaux dans les zones stratégiques de reconquête de la qualité des eaux prélevées pour l'approvisionnement en eau potable, et des eaux de baignade et conchylicoles.		1 : Animation est assurée par le GRDA Boulonnais. Tous les agriculteurs ont été contactés.	
M3 : Mettre en place des filières pérennes pour la récupération et le recyclage des produits utilisés au siège d'exploitation et pouvant causer des pollutions accidentelles (bâches, bidons, produits vétérinaires, ...).	1 : Collecte des emballages vides de produits phytosanitaires et produits non utilisés à l'échelle départementale : 2 collectes annuelles dans les coopératives et négoce, organisées par ADIVALOR.		
	1 : Collecte annuelle de plastiques agricoles (bâches, films, ficelles) à destination de tous les agriculteurs du Boulonnais, depuis 2005. Les collectivités locales financent, le PNR des Caps et Marais d'Opale et le GRDA du Boulonnais organisent la collecte. L'objectif est qu'à terme les collectivités locales reprennent cette opération sous leur compétence déchets.		
	2005 : 13 T ,80 agriculteurs	2006 : 19 T, 80 agriculteurs	2007 : 26 T, 116 agriculteurs
	1 : Collecte des pneus usagés à destination des agriculteurs de la communauté de communes de Desvres concernés, lancée en 2007. Cette collecte expérimentale a été menée par le PNR des Caps et Marais d'Opale. Cette opération est financée 1/3 par la collectivité, 1/3 par le PNR, 1/3 par les agriculteurs (1 euros par pneus VL, 3 euros par gros pneus).		
	2007 : 73 T, 34 / 200 agriculteurs		
1 : Collecte de déchets de soins vétérinaires à destination de l'ensemble des agriculteurs par l'intermédiaire des vétérinaires (boîtes à aiguilles fournies à déposer chez le vétérinaire quand elles sont pleines). Opération lancée depuis 2005.			
INDICATEURS			
Part exploitations agricoles aux normes		0 : Une partie de ces données est confidentielle. Il n'est donc pas possible de renseigner cet indicateur.	
Part des exploitations agricoles bénéficiant d'un service de récupération et de recyclage des déchets agricoles.		1 : A part pour la collecte des pneus, l'ensemble des agriculteurs du territoire du SAGE sont concernés par ces opérations.	

Thème 3: la maîtrise de la pollution d'origine agricole

Orientation 2 : Maîtriser la pollution diffuse d'origine agricole

PROGRAMMES D' ACTIONS		P1 : Mise en œuvre d'un programme d'animation et de conseil auprès des agriculteurs pour la réalisation de tout projet de réduction de la pollution diffuse		
		Prévu SAGE	Réalité	
DUREE		5 ans	3 ans	Permanent
MAITRE D'OUVRAGE		Symsageb/ PNRCMO	PNRCMO	Chambre d'agriculture, GRDA du Boulonnais
ANNEE DE LANCEMENT		2005	2005	Données à collecter
MOYENS	Investissement	/		Données à collecter
	Fonctionnement	Animation (1)	1 animatrice sur le PAPI et 3 animateurs à temps partiel sur la problématique agricole embauchés par le PNRCMO.	1 animateur sur la problématique des ruissellements et 1 animateur sur la problématique des pollutions par les produits phytosanitaires.
DESCRIPTION		<p>Dans le cadre du programme de maîtrise des ruissellements (PAPI) en milieu rural du PNR des Caps et Marais d'Opale, une sensibilisation des agriculteurs lors des réunions d'information et sur le siège de leurs exploitations a eu lieu.</p> <p>Plusieurs des actions de la Chambre d'agriculture et du GRDA du Boulonnais vont dans ce sens :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des exploitants pour une meilleure valorisation des engrais de ferme par l'établissement de plan de fumure, - Information sur les bonnes pratiques phytosanitaires, valorisation des prairies : sur semis, combinaisons d'espèces,... - Travail et animation en partenariat avec la Parc naturel Régional sur des projets tels que les MAE et le désherbinage, - Formation des exploitants sur les techniques de semis direct et sensibilisation lutte contre l'érosion. 		
MESURES				
M1 : Favoriser la mise en place de zones d'actions concertées, au titre des mesures agri-environnementales visant à réduire les risques de pollution diffuse dans les zones sensibles à caractère prioritaire, notamment dans les bassins d'alimentation des eaux prélevées pour la production d'eau potable.				1 : Programme P1 : PNRCMO, chambre d'agriculture, GRDA du Boulonnais
M2 : Sensibiliser la profession agricole sur les principes de la fertilisation raisonnée et sur les pratiques de traitement phytosanitaire respectueuses de l'environnement, notamment en prenant en compte la proximité des milieux aquatiques et leur sensibilité à certaines pratiques agricoles.				
M4 : Favoriser les techniques alternatives tel que le désherbinage sur maïs.		2005	2006	
		40,30 ha	83,65 ha	
M6 : Favoriser la mise en place d'aménagements destinés à améliorer la rétention de l'eau et l'épuration naturelle de l'eau par le sol (bandes enherbées ou boisées, haies, bassin de rétention, fossés en terre et enherbés, zones de décantation le long des fossés, ...).				1 : PAPI PNRCMO
INDICATEURS				
Part de la SAU concernée par des mesures portant sur la réduction des risques de pollution diffuse.		2005	2006	2007
		770,49 ha	31,61 ha	247,94 ha
REMARQUES				
On remarque pour l'indicateur qu'en 2006, il y a eu très peu de surfaces engagées. Il s'est avéré qu'il n'y avait plus de fonds financiers disponibles.				

Thème 4 : la gestion des épandages de boues et effluents sur sols agricoles (hors activités agricoles)

Orientation 1 : Maîtriser la pollution liée aux pratiques d'épandage

PROGRAMMES D' ACTIONS		P1 : Créer une base de données spécifiques sur la pratique de l'épandage à l'échelle du territoire du Boulonnais	
		Prévu SAGE	Réalité
DUREE		Permanent	Permanent
MAITRE D'OUVRAGE		Symsageb/ PNRCMO	SATEGE
ANNEE DE LANCEMENT		2005	2007
MOYENS	Investissement	25 000	Données collectées par l'AEAP
	Fonctionnement	Animation (1)	Données collectées par l'AEAP
DESCRIPTION		Le bureau d'étude Générale d'Infographie a été recruté pour mettre en place cet outil à une échelle départementale. Une première version devrait sortir pour 2007 et être fonctionnel pour fin 2008.	
MESURES			
M5 : Retranscrire les informations sur les pratiques actuelles d'épandage et les réviser si nécessaire en cas d'incompatibilité avec les enjeux locaux de l'eau			1 : Programme P1
M8 : Créer une base de données sur les pratiques actuelles d'épandage à l'échelle de la parcelle et un outil d'aide à la décision pour les projets de nouveaux épandages, en complémentarité des missions assignées au SATEGE			
M9 : Mettre à disposition des gestionnaires de l'épandage les prévisions météorologiques, afin de réduire le risque de pollution diffuse			Renseigné ultérieurement
M10 : Sensibiliser spécifiquement la profession agricole sur la tenue du cahier d'épandage, et envisager une harmonisation des documents s'y rapportant			1 : Chambre d'agriculture
INDICATEURS			
Part de la SAU faisant l'objet d'épandages (distinguer les épandages en fonction de leur origine et de leur nature) En 2005	Emprise annuelle des épandages d'effluents industriels	Emprise annuelle des épandages des boues de STEP urbaines	
	Prorata de SAU communale <10 % pour 7 communes	Prorata de SAU communale <10 % pour 26 communes	
		Prorata de SAU communale de 20 à 30% pour 1 commune	

LES MILIEUX NATURELS

2. L'appel à projet basse vallée de la Slack : PNRCMO (code : Basse vallée Slack)

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale a répondu et a été retenu et primé suite à l'appel à projet lancé par le ministère de l'écologie et du développement durable (1^{er} mars 2005) relatif aux zones d'érosion, aux zones humides et aux aires d'alimentation des captages. Le Parc a proposé la mise en place d'un programme d'action pour le maintien de la zone humide de la basse vallée de la Slack. Ce programme a pour objectif la conservation de la vocation agricole du secteur et le maintien de la zone humide pour ses qualités écologiques et paysagères sur le long terme.

Le programme d'actions vise à maintenir les activités agricoles actuelles du marais car celles-ci sont garanties de l'intérêt écologique du site et car elles sont menacées au regard des autres activités du secteur.

Le programme d'actions vise à mettre en œuvre les dispositions du SAGE du bassin côtier du Boulonnais sur la basse vallée de la Slack. Il repose sur une animation de terrain proche des agriculteurs et des différents usagers de la basse vallée. Le rôle de l'animateur embauché en septembre 2006 pour une durée de 5 ans est triple :

- Animation de la politique agri environnementale du secteur :
 - sensibilisation des agriculteurs au projet,
 - diagnostic de leur exploitation pour monter leur dossier MAE,
 - accompagnement technique dans le montage des dossiers MAE avec localisation précise des parcelles concernées,
 - suivi des résultats de la démarche et l'évaluation du programme en terme de conséquences agronomique et écologique.
- La mise en œuvre des dispositions du SAGE sur le secteur de la basse vallée de la Slack :
 - recherche avec la sixième section de wateringues de méthodes plus douces pour l'entretien des voies d'eau,
 - sensibilisation à des méthodes de chasse plus respectueuses du milieu,
 - promotion d'une gestion écologique des mares,...
 - surveillance des projets de boisement et la sensibilisation à la conservation d'un paysage ouvert de qualité,
 - intégration des dispositions du SAGE dans les documents d'urbanisme des communes de la basse vallée.
 - Investissements pour l'entretien de la zone humide : pompes de prairies, réfection des écluses, aide à la reconversion des terres, exonération de la taxe foncière sur les terrains non bâtis.

Le plan d'action et l'animation sur la basse vallée de la Slack reprennent plusieurs volets du SAGE. A chaque fois qu'un plan d'action, un indicateur ou une mesure fera référence au plan d'action, il sera mentionné par le code Basse vallée Slack.

3. Le plan de gestion des trois fleuves côtiers du Boulonnais : Symsageb (code : Plan de gestion)

Le Symsageb a recruté en mai 2007 un animateur pour 6 mois pour réaliser un plan de gestion sur les trois fleuves côtiers (et leurs affluents) du Boulonnais : la Liane, le Wimereux et la Slack. La réalisation du plan de gestion se divise en plusieurs phases : terrain, intégration des données sur SIG et rédaction du plan de gestion en collaboration avec l'AEAP, la MISE, la CLE et le PNRCMO, un appel d'offre pour choisir le prestataire, la réalisation des travaux.

Ce plan de gestion doit permettre une gestion intégrée des fleuves côtiers. Après un état des lieux précis : état de la végétation, recensement des rejets, état des berges, qualité piscicole, morphologie des fleuves, ... ce plan de gestion préconisera un ensemble de travaux à réaliser sur 5 ou 10 ans. Il s'agira de la réfection de berges par techniques végétales, plantation d'arbustes, création de frayères, ...

Le plan de gestion reprend plusieurs volets du SAGE. A chaque fois qu'un plan d'action, un indicateur ou une mesure fera référence au plan de gestion il sera mentionné par le code Plan de gestion.

Thème 1 : la reconquête de la qualité écologique et paysagères des rivières

Orientation 1 : Assurer une gestion raisonnée des rivières

PROGRAMMES D' ACTIONS		P1 : Elaboration d'un plan de gestion et d'entretien pour chacune des rivières côtières, et création d'une équipe permanente d'entretien		P2 : Mise en œuvre des projets de valorisation de l'espace rivière		P3 : Mise en place de programmes de lutte contre la prolifération de rats musqués	
		Prévu SAGE	Réalité	Prévu SAGE	Réalité	Prévu SAGE	Réalité
DUREE		Permanent	10 ans	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent
MAITRE D'OUVRAGE		Symsageb	Symsageb	Symsageb/ PNRCMO	Symsageb	Symsageb	Symsageb/GDON
ANNEE DE LANCEMENT		2005	2008-2019	2006	2006	2005	2004
MOYENS	Investissement	50 000	53 700	A définir		/	Dépenses: 10752.03€
	Fonctionnement	195 000	5 020 (1 animateur 6 mois)	/	1 stagiaire	5 000	Recettes: 17323.17€
DESCRIPTION		Plan de gestion Le Symsageb a lancé l'élaboration d'un plan de gestion et d'entretien pour les trois fleuves côtiers. Il est prévu ensuite de lancer un appel d'offres pour mettre en œuvre le plan de gestion. Le plan de gestion final devrait être fini pour la fin du 1 ^{er} trimestre 2008. Par contre, il n'est donc pas prévu de créer une équipe permanente d'entretien.		Le Symsageb a organisé en juin 2006 et 2007 « La journée de la Liane » visant à faire découvrir au grand public les différents projets visant à la valorisation de la Liane.		Le Symsageb s'occupe de la gestion administrative du GDON et participe au financement. On observe une nette augmentation entre 2004/2005 et 2006 du nombre de rats musqués piégés. A partir de 2006 la rémunération de 1 euro la queue a commencé. Le Symsageb finance cette opération.	
MESURES							
M1 : Assurer une gestion coordonnée des rivières.						1 : Programme P1	
M2 : Préserver et valoriser l'écosystème de la rivière, notamment par le maintien et l'enrichissement avec des espèces locales de la végétation rivulaire sur les hauts de berges, selon une structuration pluristrate (arborée, arbustive et herbacée) avec alternance de zones de lumière et d'ombre sur le lit mineur.							
M3 : Privilégier les méthodes douces dans l'entretien et l'aménagement des rivières.							
M5 : Appliquer le principe de la renaturation en utilisant exclusivement des produits naturels, en cas de destruction de tronçon de rivière consécutive à un aménagement.						1 : Programme P1 et avis CLE et MISE	
M8 : Privilégier pour l'abreuvement du bétail à la rivière les systèmes de pompes mécaniques de prairie, descentes aménagées, ou toute autre technique préservant l'écosystème de la rivière.						1 : Programme P1 et opération du PNRCMO	
M16 : Limiter la prolifération de certaines espèces animales de type rat musqué par piégeage.						1 : Programme P3	
M17 : Lutter contre les espèces végétales exotiques.						1 : Programme P1	
INDICATEURS							
Part des plans de gestion des cours d'eau effectués						1 : Programme P1	
Part des points d'abreuvement direct du bétail à la rivière ayant fait l'objet d'un aménagement (pompe de prairie ou descente aménagée)						Données à collecter	
Part du linéaire de cours d'eau entretenus						Données à collecter	
Linéaire de cours d'eau restaurés						Données à collecter	
Nombre de rats musqués piégés						2004 : 691 2005 : 374 2006 : 1689	

Thème 1 : la reconquête de la qualité écologique et paysagères des rivières

Orientation 1 : Assurer une gestion raisonnée des rivières

PROGRAMMES D' ACTIONS	P4 : Réalisation d'un diagnostic écologique complémentaires sur les petites rivières côtières, et hiérarchiser l'ensemble des rivières en fonction de leur intérêt écologique		P5 : Réalisation d'un suivi et d'une évaluation de la qualité écologique des rivières selon des méthodes validées dans le cadre de l'application de la Directive Européenne sur l'Eau		P6 : Mise en place d'une station de mesure de débit de la Liane à Carly afin de suivre le bon respect du débit réservé	
	Prévu SAGE	Réalité	Prévu SAGE	Réalité	Prévu SAGE	Réalité
DUREE	2 ans	0 : Programme non lancé	Permanent		Permanent	P : CP ressource en eau
MAITRE D'OUVRAGE	PNRCMO		A définir ultérieurement	AEAP	Symsageb	
ANNEE DE LANCEMENT	2006		2006	2005	2004	
MOYENS						
	Investissement	15 000	A définir ultérieurement		20 000	
	Fonctionnement	/	A définir ultérieurement		Un animateur (*)	
DESCRIPTION	Ce programme d'action n'est pas encore lancé car il n'a pas été considéré comme prioritaire. Il s'agissait dans un premier temps de lancer la réalisation des plans de gestion sur les trois fleuves côtiers.		Depuis 1997, l'Agence de l'eau Artois-Picardie a mis en place le système d'évaluation de la qualité SEQ Eau entre autres sur les fleuves côtiers Liane, Wimereux et Slack.		P : CP ressource en eau	
MESURES						
M12 : Prescrire un débit d'alerte de 400 l/s sur la Liane en aval immédiat de la prise d'eau à Carly, seuil à partir duquel toute consommation d'eau dite de luxe devra être réglementée.					P : CP Ressource en eau	
M13 : Prescrire un débit réservé minimum de 200 l/s (1/10 du débit moyen de la Liane) sur la Liane en aval immédiat de la prise d'eau à Carly, seuil à partir duquel tout prélèvement d'eau dans la Liane à Carly devra faire l'objet d'une demande de dérogation.						
M14 : Proscrire tout nouveau prélèvement d'eau dans la Liane en amont du Moulin de Mourlinghem, exception faite pour l'alimentation du bétail en pâture, et pour assurer la défense incendie ou l'alimentation en eau à caractère d'urgence.						
M15 : Respecter le règlement des sections de Wateringues, notamment la servitude de passage de 6 m pour l'entretien des voies d'eau.					P : Basse vallée Slack	
INDICATEURS						
Création d'une station de mesure de débit en aval de Carly					P : CP Ressource en eau	
Débit d'étiage en aval de Carly						

Thème 1 : la reconquête de la qualité écologique et paysagères des rivières

Orientation 2 : Valoriser les potentialités ichtyologiques des rivières

PROGRAMMES D' ACTIONS	P1 : Définition et mise en œuvre d'un plan de gestion piscicole de type patrimonial, en priorité sur la Slack et la Liane. Réactualisation, si nécessaire, et mise en application du plan défini sur le Wimereux.		P2 : Mise en œuvre d'un programme d'aménagements des barrages et seuils en vue de les rendre franchissables par les poissons migrateurs.		P3 : Réalisation d'opérations de valorisation de l'activité de la pêche, notamment au travers d'aménagements favorisant l'accès aux rivières, d'opérations de réhabilitation de l'écosystème de la rivière et diverses actions portant simultanément sur la pêche et la protection des milieux aquatiques.	
	Prévu SAGE	Réalité	Prévu SAGE	Réalité	Prévu SAGE	Réalité
DUREE	5 ans		10 ans	0 : Programme non lancé	5 ans	10 ans
MAITRE D'OUVRAGE	Symsageb/ PNRCMO	Symsageb/ PNRCMO	Symsageb		Symsageb/ FDAAPPMA	Symsageb
ANNEE DE LANCEMENT	2006	P : 2007	2006		2006	2008
MOYENS	Investissement	50 000	400 000		80 000	Non déterminé
	Fonctionnement	/	/			
DESCRIPTION	Le cahier des charges pour un plan de gestion piscicole sur la Liane a été rédigé par le Symsageb et le PNRCMO pendant l'année 2006-2007. Le PNRCMO n'a pas pu assurer les financements pour lancer l'étude pour l'année 2007. Cette opération est programmée pour 2008 sur l'ensemble des fleuves côtiers.		Wimereux : 2 sur 5 ouvrages ont été réalisés lors du contrat de rivière. Cependant, des travaux supplémentaires sont à réalisés sur ces 2 ouvrages estimés à 23 900 euros TTC. L'aménagement des passes à poissons coûte cher. Ainsi, il est attendu la version définitive du PLAGEPOMI pour connaître les fleuves qui seront classés en grands migrateurs.		P : Plan de gestion : Ce programme d'action est entièrement repris dans le plan de gestion des trois fleuves côtiers. Voir programme P1 thème 1 orientation 1.	
MESURES						
M1 : Préserver les habitats écologiques de l'écosystème de la rivière					P : Plan de gestion	
M2 : Etablir un plan de gestion piscicole de type patrimonial par bassin versant.					P	
M6 : Assurer la libre circulation des poissons migrateurs, en priorité sur les ouvrages dits infranchissables, et secondairement, sur les ouvrages dits à franchissement périodique, conformément aux indications cartographiques (planche 2.b et 4.b). Privilégier, si la solution s'avère pertinente, l'ouverture des barrages qui n'ont plus d'intérêt économique ou fonctionnel.					P : Plan de gestion	
M8 : Etendre l'application du L432.6 du Code de l'Environnement sur la Slack, aux autres rivières du bassin côtier du Boulonnais.			La Slack n'est pas concernée par cet article. La CLE a demandé lors de la consultation du PLAGEPOMI qu'il entre en application pour le Wimereux.			
INDICATEURS						
Part des plans de gestion piscicole effectués				1 : Wimereux, P : Liane, P : Slack		
Part des ouvrages hydrauliques aménagés pour assurer la libre circulation des poissons migrateurs				Liane : 0 ; Wimereux : 2/5 ; Slack : 0		
Qualité des peuplements piscicoles				Données à collecter		

Thème 1 : la reconquête de la qualité écologique et paysagères des rivières

Orientation 3 : Respecter la naturalité et la fonctionnalité de l'estuaire de la Slack

PROGRAMMES D' ACTIONS		P1 : Mise en place d'un suivi de l'évolution de l'estuaire et du poulier, à partir de prises de vues aériennes réalisées chaque année à la fin du printemps, et d'un observatoire du fleuve côtier à l'amont du poulier au moment des crues.	P2 : Réalisation d'une étude de requalification de l'ancien parc à huîtres.	P3 : Réalisation d'une étude de définition des travaux de défense contre la mer de la rive droite de l'estuaire de la Slack.		
		Prévu SAGE	Réalité	Prévu SAGE	Réalité	
DUREE		5 ans	0 : Programme non lancé	2 ans	2 ans	
MAITRE D'OUVRAGE		Symsageb		Symsageb/ PNCMO	CG 62	Collectivité locale
ANNEE DE LANCEMENT		2004		2005	2006	2004
MOYENS	Investissement	4 000_ 500/ campagne		20 000		20 000
	Fonctionnement	/		/		/
DESCRIPTION		Ce programme d'action n'est pas lancé par le Symsageb car il ne fait pas partie de ces priorités. De plus, ce type d'opération serait plus dans les compétences du Conservatoire du Littoral.	Dans le cadre de l'Opération Grand Site, un avant-projet détaillé a été réalisé en 2006 pour mettre en valeur l'ancien parc à huîtres en parc ornithologique. Il est prévu de réaliser un chemin pour les piétons en platelage en bois avec un sentier d'interprétation. Les contraintes réglementaires sont importantes sur ce site (Natura 200, LEMA, Grand Site, ...) ce qui ralentit la mise en œuvre.	La 1 ^{ère} phase de l'Opération Grand Site se finit fin 2008. Si l'opération se poursuit en 2009, des travaux de défense contre la mer de la rive droite de la Slack sont prévus. Les travaux se feront en même temps que ceux du programme P2.		
MESURES						
M1 : Préserver les qualités biologiques et paysagères de l'estuaire de la Slack.				1 : Opération Grand Site		
M2 : Etendre la naturalité de l'estuaire en requalifiant l'ancien parc à huîtres en espace naturel.				P : Opération Grand Site		
M3 : Respecter l'évolution naturelle de l'estuaire et de son poulier.				P : Opération Grand Site		
M4 : Respecter la qualité biologique et paysagère du site dans la conception de travaux de défense contre la mer, en l'occurrence sur la rive droite de l'estuaire de la Slack.				0		
INDICATEURS						
Analyse des photographies aériennes portant sur l'évolution de l'estuaire				0		

Thème 2 : la reconquête des paysages de fond de vallée

Orientation 1 : Intégrer les enjeux de l'eau dans la gestion des fonds de vallée

PROGRAMMES D' ACTIONS		P1 : Mise en œuvre d'actions collectives visant à préserver la vocation herbagère des fonds de vallées, de type Mesures Agri Environnementales	P2 : Mise en œuvre d'une politique incitative pour la réalisation de projets de reconquêtes écologiques et paysagères des fonds de vallée				
		Prévu SAGE	Réalité		Prévu SAGE	Réalité	
DUREE		Permanent	Permanent		Non mentionné dans le SAGE		
MAITRE D'OUVRAGE		PNRCMO	PNRCMO			PNRCMO	
ANNEE DE LANCEMENT		2004					
MOYENS	Investissement	4 000_ 500/ campagne					
	Fonctionnement	Animation (2)	3 animateurs à temps partiel.		1 animateur à temps partiel		
DESCRIPTION		Il n'y a pas de projets spécifiques fonds de vallées. Le programme Bocage par contre intègre les fonds de vallées. En effet, une opération fonds de vallées étaient trop spécifiques.			Données à collecter		
MESURES							
M2 : Favoriser les usages agricoles traditionnels de bocage en fond de vallée par la mise en place de projet collectif, notamment en incitant la reconversion des terres arables en pâtures, et le maintien des pâtures existantes, la gestion raisonnée des intrants et des traitements phytosanitaires.					1 : un animateur à temps partiel au PNRCMO sur la problématique des prairies		
M4 : Privilégier les bandes boisées d'espèces locales en bordure des rivières.					1 : pris en compte dans le programme P1 thème 1 orientation 1 et un animateur à temps partiel au PNRCMO.		
INDICATEURS							
Approbation d'un projet collectif CTE « fond de vallée »					0 : voir description programme P1		
Superficie engagée au titre du CTE « fond de vallée »							
Superficie engagée au titre MAE « herbager- bocager »					2005	2006	2007
					639,66 ha	17,74 ha	247,84 ha
Qualité du paysage des fonds de vallée					Données à collecter		
REMARQUES							
Nous avons remplacé l'indicateur superficie engagée au titre CTE « fond de vallée » par celui superficie engagée au titre MAE « herbager- bocager ». En 2006, très peu de surface ont été engagées car il n'y avait plus de fonds financiers disponibles. Il n'est pas pertinent de renseigner l'indicateur sur la qualité du paysage des fonds de vallées tous les ans. Cet indicateur sera renseigné tous les 5 ans.							

Thème 3 : la gestion des marais arrière littoraux

Orientation 1 : Préserver et valoriser la basse vallée de la Slack

PROGRAMMES D' ACTIONS		P1 : Elaboration d'un document de gestion contractuelle et négociée à des fins patrimoniales de la basse vallée de la Slack		P2 : Mise en place d'une animation pour la réorganisation du foncier dans le cadre des attributions de la SAFER ou dans le cadre d'une politique coordonnée d'acquisitions menées par les opérateurs publics au titre des Espaces Naturels Sensibles	
		Prévu SAGE	Réalité	Prévu SAGE	Réalité
DUREE		2 ans	Valable jusqu'en 2012	Permanent	
MAITRE D'OUVRAGE		PNRCMO	PNRCMO	PNRCMO	PNRCMO
ANNEE DE LANCEMENT		2004	2007	2004	Décret d'application adopté en Conseil d'Etat en avril 2007. En attente d'un arrêté préfectoral pour la mise en œuvre locale.
MOYENS	Investissement	50 000	51 536,75 € pour 5 ans de contractualisation	/	/
	Fonctionnement	Animation (2)	1 animatrice basse vallée de la Slack	Animation (2)	1 animatrice basse vallée de la Slack
DESCRIPTION		Diagnostic agri environnemental élaboré et servant de base à la mise en place des MAET		Réalisation d'un inventaire de tous les propriétaires fonciers du territoire : 559.28 ha partagés en 624 parcelles pour 410 propriétaires => Exonération de la taxe sur le foncier non bâti en zone humide Demande à la SAFER pour veille des prix du foncier sur le territoire => pas de réponse	
MESURES					
M1 : Reconnaître la basse vallée de la Slack comme zone humide au titre de la loi sur l'Eau, et lui maintenir sa vocation agricole dominante.				1 : La basse vallée de la Slack a été identifiée comme zone humide prioritaire dans le SDAGE et recensée dans l'état des lieux des districts hydrographiques de la DCE en mars 2005.	
M3 : Contractualiser avec la profession agricole pour une prise en compte des contraintes naturelles du milieu dans leurs activités.				1 : Basse vallée Slack	
M11: Préserver le caractère ouvert du paysage de la basse vallée de la Slack, en proscrivant tout projet de boisement.				P : approbation d'un déboisement de 2 ha de peupleraie pour 2008 et Avis CLE	
M13 : Encourager les chasseurs à utiliser des cartouches avec projectiles en acier en substitution des cartouches en plomb.				1 : Cette mesure est appliquée et imposée par la loi chasse. Les cartouches en plomb restent utilisées dans les ball trap.	
INDICATEURS					
Approbation d'un document de gestion contractuelle de la basse vallée de la Slack				1	
Valeur écologique des prairies de fauche				P : Mise en place d'un protocole de suivi de la flore des parcelles contractualisées et mise en place d'un suivi sur l'avifaune pour évaluer l'impact du retard de fauche sur les populations d'oiseaux	

Thème 3 : la gestion des marais arrières littoraux

Orientation 1 : Préserver et valoriser la basse vallée de la Slack

PROGRAMMES D' ACTIONS		P3 : Mise en place d'une politique de soutien économique des exploitations laitières dans la basse vallée de la Slack et d'incitation à la signature de Mesures Agri Environnementales territorialisées.		P4 : Définition et application d'un plan d'entretien du réseau de voies d'eau permanentes et temporaires, tous gabarits confondus, de la basse vallée de la Slack		
		Prévu SAGE	Réalité	Prévu SAGE	Réalité	
DUREE		Permanent	Jusqu'en 2012	Permanent	10 ans 7 mois	
MAITRE D'OUVRAGE		PNRCMO	PNRCMO	Symsageb/ PNRCMO	Symsageb PNRCMO	
ANNEE DE LANCEMENT		2004	Septembre 2006	2004	P : Avril 2007 Avril 2006	
MOYENS	Investissement	/	/	30 000	15 000 €	
	Fonctionnement	Animation (2)	Basse vallée Slack	Animation (2)	1 animateur temps partiel Basse vallée Slack	
DESCRIPTION		Sur la base d'un diagnostic agri-environnemental du territoire : 2 MAE : conservation des prairies de fauche, 1 MAE CIPAN érosion, 2 MAE sur l'entretien des haies 7 agriculteurs ont engagé en 2007 un total de 36.36 ha		Le bureau d'études AIRELE a eu pour mission pendant 7 mois de réaliser les études préalables à un plan de gestion sur la basse vallée de la Slack. Ces missions : état des lieux de la servitude de la 6 ^{ème} section des Wateringues, des dépôts sur le marais et analyse des matériaux des dépôt et une carte récapitulant les données.		
MESURES						
M6 : Soumettre les travaux de curage à l'établissement d'un programme quinquennal de travaux d'entretien des voies d'eau, tous gabarits confondus, et de gestion des produits de curage. Ce programme sera défini sur la base d'une typologie des voies d'eau qui mettra en évidence les enjeux hydraulique, sédimentologique et écologique. La nature des interventions liées à l'entretien de la basse vallée de la Slack sera ainsi modelée en fonction de ces enjeux.				P et mise en compatibilité avec le plan de gestion d'entretien en cours de rédaction par le Symsageb		
M7 : Maintenir le nombre de huttes de chasse (de nuit et de jour) sur la base des autorisations administratives délivrées dans le cadre de la loi Chasse (en date du 31/12/2000)				1 : Travail de régularisation administrative des plans d'eau effectué en collaboration avec la MISE, le PNRCMO et les chasseurs.		
M8 : Proscrire la création de plans d'eau de toutes dimensions et l'extension de ceux qui existent						
M9 : Proscrire toute alimentation par dérivation des mares de chasse		P : Mise en place d'une gestion collective des prélèvements d'eau par décret				
M10 : Adopter les principes d'une gestion écologique des mares		P : Mise en place d'une typologie des mares pour connaître la gestion actuelle				
INDICATEURS						
Superficie ou ml engagée en 2005 au titre des MAE et coût des MAE/an		MAE Prairies : M1	28.62 ha	7 183.62 €	MAE Culture : M3	20 ha 600 €
		MAE Prairies : M2	31.21 ha	8 840.54 €	MAE Haie : M4	400 ml 136 €
Approbation d'un plan d'entretien des voies d'eau de la basse vallée de la Slack				P		
Volume extrait par curage de la basse vallée de la Slack				0 : donnée très difficile à obtenir : voir remarques		
Nombre de plans d'eau dénombrés / régularisés				46/38		
REMARQUES						
La 6 ^{ème} section des Wateringues ne souhaitent pas entrer dans la démarche à l'établissement d'un programme quinquennal de travaux d'entretien des voies d'eau tant que le Canal Napoléon n'est pas débouché. Le contexte local est difficile. Il existe une incompatibilité entre les mesures M7 et M9 puisque certaines mares ne peuvent être maintenues (niveau d'eau minimum) que si elles sont alimentées par pompage. Un compromis a été négocié avec le groupe de travail « Chasse » pour mettre en place un « tour d'eau » de manière à connaître et réguler cette pratique sans pour autant compromettre l'existence de certains plans d'eau.						

Thème 3 : la gestion des marais arrières littoraux

Orientation 2 : Préserver et valoriser le marais de Tardinghen

PROGRAMMES D' ACTIONS	P1 : Elaboration d'un document de gestion contractuelle et négociée à des fins patrimoniales du marais de Tardinghen, avec prise en compte des enjeux de la gestion de l'eau à l'échelle de son bassin d'alimentation.		P2 : Etablissement d'un plan de la microtopographie du marais de Tardinghen.	
	Prévu SAGE	Réalité	Prévu SAGE	Réalité
DUREE	2 ans	0 : Programme non lancé	2 ans	0 : Programme non lancé
MAITRE D'OUVRAGE	PNRCMO		PNRCMO	
ANNEE DE LANCEMENT	2005		2005	
MOYENS	Investissement Fonctionnement		20 000 /	
DESCRIPTION	La priorité du PNRCMO a été donnée à la basse vallée de la Slack. Cette opération sera lancée une fois que le PNRCMO aura suffisamment de recul et de retour d'expérience sur la Slack. Il y a une possibilité de transposer toutefois certaines méthodes acquises avec l'administration sur la basse vallée de la Slack comme la régularisation des plans d'eau.			
INDICATEURS				
Approbation d'un document de gestion contractuelle pour une gestion patrimoniale du marais			0	

Thème 4 : la gestion des massifs dunaires

Orientation 1 : Restaurer, valoriser et protéger les milieux humides en zone dunaire

PROGRAMMES D' ACTIONS	P1 : Elaboration d'un plan d'organisation de la fréquentation des visiteurs des dunes.			
	Prévu SAGE	Réalité		
DUREE	/			
MAITRE D'OUVRAGE	A définir ultérieurement	Conservatoire du littoral et EDEN		
ANNEE DE LANCEMENT	A définir ultérieurement			
MOYENS	Investissement Fonctionnement	A définir ultérieurement /		
DESCRIPTION	Un plan d'ensemble d'organisation de la fréquentation des visiteurs des dunes n'a pas été établi à l'échelle du SAGE. Cependant, il s'avère que ce programme d'action ne paraît pertinent pour restaurer, valoriser et protéger les milieux humides en zone dunaire. Il a été mentionné par différents acteurs du territoire qu'une action de sensibilisation et d'aide sur l'entretien des pannes dunaires aux propriétaires de dunes. Le PNRCMO a réalisé en 2004 une étude sur le diagnostic écologique et un soutien à la restauration des pannes dunaires auprès des propriétaires privés.			
MESURES				
M4 : Etendre, si nécessaire, les zones de préemptions actuelles créées au titre de la politique des ENS pour améliorer la protection de ces ensembles dunaires.			1 : L'ensemble des dunes du territoire du SAGE a été préempté.	
M6 : Intégrer les enjeux de l'eau dans l'élaboration des documents d'objectifs liés à la procédure Natura 2000.			1	
INDICATEURS				
Part des zones dunaires inscrites en tant que zones non constructibles dans les documents d'urbanisme			Données à collecter	
Approbation d'un plan d'organisation de la fréquentation des visiteurs des dunes			0	
Part des zones dunaires acquises par un opérateur public au titre de politiques de protection diverses (ENS, RNR)			Données à collecter	

Thème 5 : la valorisation des milieux aquatiques et des espaces associés (hors rivière)

Orientation 1 : Valoriser les potentialités biologiques des mares

PROGRAMMES D' ACTIONS		P1 : Réalisation d'un inventaire des mares complémentaire à celui réalisé par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et mise place d'une animation pour la mise en œuvre des programmes portant sur la valorisation des mares.	
		Prévu SAGE	Réalité
DUREE		2 ans	0 : Programme non lancé
MAITRE D'OUVRAGE		PNRCMO	
ANNEE DE LANCEMENT		A définir ultérieurement	
MOYENS	Investissement	40 000	
	Fonctionnement	/	
DESCRIPTION		L'inventaire est complété chaque année. Une fois le décret sur la définition des zones humides sera publié, il serait envisageable de réaliser un inventaire des zones humides, y compris les mares, ce qui permettrait de compléter l'inventaire actuel.	
MESURES			
M1 : Porter à connaissance dans les documents d'urbanisme, et préserver les mares à valeur patrimoniale sur la base de l'inventaire réalisé par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale		0. Ce type d'action commence à être développé pour les haies et mériterait d'être réalisé pour les mares.	
M2 : Inciter par voie de contractualisation les propriétaires de mares de chasse à une gestion favorable à la reproduction des amphibiens et au développement d'une végétation paludéenne, basée sur un traitement de la végétation rivulaire sans recours aux produits chimiques, au maintien de la mégaphorbiaie paludéenne sur une partie de la mare et des dates d'intervention en dehors de la période de nidification.		1 : Animation par le PNRCMO et la Fédération de Chasse. Création d'un guide de recommandation par la Fédération et d'un guide sur la préservation des zones humides par le PNRCMO	
M4 : Inciter les démarches visant à substituer à la pratique d'abreuvement direct du bétail à la mare un système d'abreuvoir à distance.		1 : 2 animateurs du PNRCMO à temps partiel	
M5 : Intégrer l'enjeu de la valorisation des mares dans les Contrats d'Agriculture Durable		1 : cet enjeu a été intégré pour les MAE en 2007.	
M6 : Inciter à la création de mares dans les forêts domaniales, compte tenu de l'existence d'un fort potentiel biologique.		1 : 1 animateur du PNRCMO à temps partiel	
M7 : Inciter à la création de mares à vocation pédagogique.		1 : 1 animateur du PNRCMO à temps partiel et action de l'association Chico Mendès. 5 mares créées.	
M9 : Inciter la création de mares dans l'optique d'une meilleure maîtrise des écoulements, et en tout état de cause préserver celles qui ont déjà cette fonction.		1 : PAPI PNRCMO	
INDICATEURS			
Nombre de mares inventoriées		Données à collecter	
Part des mares valorisées		Données à collecter	
Part des mares détruites lors d'un projet d'aménagement		0	
Nombre de mares recrées lors d'un projet d'aménagement		1 : ZAC de Marquise	

Thème 5 : la valorisation des milieux aquatiques et des espaces associés (hors rivière)

Orientation 2 : Protéger les sources et leurs milieux associés

PROGRAMMES D' ACTIONS		P1 : Réalisation d'un inventaire et d'une typologie des sources	
		Prévu SAGE	Réalité
DUREE		2 ans	0 : Programme non lancé
MAITRE D'OUVRAGE		PNRCMO	
ANNEE DE LANCEMENT		2004	
MOYENS	Investissement	15 000	
	Fonctionnement	/	
DESCRIPTION		Ce programme d'action sera lancé par le PNRCMO quand le décret sur la caractérisation des zones humides sera publié. Un inventaire de l'ensemble des zones humides et des sources sur l'ensemble du territoire du SAGE devra être réalisé. Cette action se mettra en œuvre dès que le décret sur la détermination des zones humides sera sorti (prévu pour fin 2007)	
INDICATEURS			
Nombre de sources inventoriées			0
Qualité écologique des sources et des milieux associés			0

Thème 5 : la valorisation des milieux aquatiques et des espaces associés (hors rivière)

Orientation 3 : Gérer les étangs dans l'optique d'une valorisation écologique

PROGRAMMES D' ACTIONS		P1 : Mettre en place une assistance technique auprès des propriétaires pour l'élaboration de plans de gestion des étangs et de leurs bassins versants, et pour leur mise en œuvre.	
		Prévu dans le SAGE	Réalité
DUREE		5 ans	0 : Programme non lancé
MAITRE D'OUVRAGE		PNRCMO	
ANNEE DE LANCEMENT		2004	
MOYENS	Investissement	15 000	
	Fonctionnement	Animation	
DESCRIPTION		Ce programme ne peut pas être lancé car il n'y a pas suffisamment d'animateurs sur la thématique des milieux naturels.	
MESURES			
M1 : Etablir un plan de gestion de l'ensemble du lac aux Miroirs et de l'étang de Claire Eau en y intégrant les enjeux de la gestion de l'eau à l'échelle du bassin de la Marenne, et du rétablissement des fonctions hydrologiques du marais.			0
INDICATEURS			
Approbation d'un plan de gestion sur le lac aux Miroirs et l'étang de la Claire Eau			0
Part des plans d'eau faisant l'objet d'un plan de gestion écologique			Donnée non recensée

Thème 6 : La gestion intégrée des espaces forestiers

Orientation 1 : Intégrer les enjeux de l'eau dans la gestion forestière

PROGRAMMES D' ACTIONS	P1 : Réalisation d'une étude des plans d'aménagement forestier des forêts domaniales, et des plans simples de gestion des forêts privées, actuels, au regard notamment des enjeux de maîtrise des écoulements et de protection de la ressource.		P2 : Réalisation de travaux de recherche des sites les plus appropriés dans les forêts domaniales pour la réalisation d'aménagements destinés à maîtriser les écoulements et à lutter contre les inondations en zone vulnérable.	
	Prévu SAGE	Réalité	Prévu SAGE	Réalité
DUREE	2 ans		1 ans	6 mois
MAITRE D'OUVRAGE	Symsageb	PNRCMO	Symsageb	PNRCMO
ANNEE DE LANCEMENT	2004	P : 2008	2004	2007
MOYENS	Investissement	20 000	20 000	/
	Fonctionnement	/	/	3 000
DESCRIPTION	Quatre plans d'aménagements forestiers ont été réalisés sur le territoire du SAGE. Le PNRCMO souhaite travailler avec l'ULCO pour réaliser des plans de gestion simples.		Le PNRCMO a embauché pendant 6 mois un stagiaire de niveau BAC+4 pour réaliser un inventaire exhaustif des zones d'expansion de crues sur le bassin versant de la Liane et donc dans les forêts domaniales de Boulogne-sur-mer et Desvres. Différentes propositions d'aménagements ont été faites et devraient être reprises par le Symsageb.	
MESURES				
M1 : Intégrer les enjeux de l'eau dans tous les documents de planification de la gestion forestière (Orientations Régionales Forestières, plans d'aménagement forestier, ...), en se référant aux différents rôles de la forêt dans le cycle de l'eau : production d'eau, protection de l'eau (pollutions, érosion).			P : en lien avec le programme P1	
M2 : Anticiper éventuellement la révision de ces documents, en cas de besoin, notamment pour répondre à des enjeux immédiats de maîtrise des écoulements et / ou de protection de la ressource en eau.			1 : Travail réalisé en partenariat avec le PNRCMO et Boulogne Développement Côte d'Opale.	
M9 : Favoriser la création de bassins d'expansion des crues en zone forestière, sous réserve qu'ils ne portent pas atteinte à la valeur biologique des sites forestiers et aux objectifs de production sylvicole. En cas de remise en cause des objectifs de production, inscrire les sites concernés hors objectifs de production sylvicole, ou envisager des mesures de compensation.			1 : programme P2	
M10 : Poursuivre la création de mares en forêt			1 : PNRCMO	
INDICATEURS				
Part des espaces boisés ayant intégré les enjeux de l'eau dans le cadre de leurs documents de gestion			Donnée non recensée	
Part du volume des bassins d'expansion des crues créés en forêt (par grand bassin versant : Wimereux, Liane)			0 : aucun bassin n'a été construit pour l'instant sur les bassins versants de la Liane et du Wimereux.	

LA RESSOURCE EN EAU

4. Le comité de suivi : La ressource en eau (code : CP ressource en eau)

Le 21 juin 2007 la CLE s'est réunie pour faire un bilan et une évaluation des actions menées et à venir. Il s'est avéré que peu d'actions ont été lancées ou que sur un territoire restreint sur la thématique de la ressource en eau.

Après un constat rapide : 7 captages pollués régulièrement par les pesticides dont 1 doit mettre en place une unité de traitement spécifique très coûteuse, 7 captages pollués par les nitrates. De plus, suite à la canicule de 2003 le sous-préfet souhaitait qu'une procédure de gestion de crise en cas de sécheresse soit mise en place ce qui n'est toujours pas réalisé.

Il a donc été proposé de lancer un programme d'actions sur la ressource en eau sur l'ensemble du territoire du SAGE qui traiterait à la fois de l'aspect quantitatif mais aussi qualitatif. Un comité de pilotage et technique seraient créés afin de hiérarchiser les actions prioritaires à mener à court et moyen terme.

Le programme d'action serait le suivant :

Au niveau quantitatif :

- Créer une procédure de gestion de crise en cas de sécheresse et mettre en place le plan d'action préventif correspondant.
- Mettre en place une station de mesure du débit de la Liane à Carly en vue de répondre aux mesures du SAGE :
 - *Prescrire un débit d'alerte de 400 l/s sur la Liane en aval immédiat de la prise d'eau à Carly, seuil à partir duquel toute consommation d'eau dite de luxe devra être réglementée.*
 - *Prescrire un débit réservé minimum de 200 l/s (1/10 du débit moyen de la Liane) sur la Liane en aval immédiat de la prise d'eau à Carly, seuil à partir duquel tout prélèvement d'eau dans la Liane à Carly devra faire l'objet d'une demande de dérogation.*
 - *Proscrire tout nouveau prélèvement d'eau dans la Liane en amont du Moulin de Mourlinghen, exception faite pour l'alimentation du bétail en pâture, et pour assurer la défense incendie ou l'alimentation en eau à caractère d'urgence.*
- Mettre en œuvre une politique de réduction des débits des prélèvements d'eau sur la ressource dans le cadre d'une démarche participative sur l'économie d'eau vers les différents acteurs.

Au niveau qualitatif :

- Mettre en œuvre un programme d'animation et de conseils auprès des différents acteurs concernés du territoire pour tout projet de réduction de la pollution diffuse.
- Mettre en place une animation spécifique pour la préservation par anticipation des parcs hydrogéologiques
- Améliorer le taux de collecte des réseaux d'assainissement, en fixant des objectifs minimums de 80 % à court terme.
- Aider les collectivités pour la mise en place des SPANC.

Le plan d'action sur la ressource en eau reprend plusieurs volets du SAGE. A chaque fois qu'un plan d'action, un indicateur ou une mesure fera référence au plan d'action, il sera mentionné par le code CP ressource en eau.

Thème 1 : la maîtrise de la qualité de l'eau des captages d'eau existants et futurs

Orientation 1 : Protéger les sites actuels d'approvisionnement

PROGRAMMES D' ACTIONS		P1 : Mise en place d'une animation spécifique, en étroite collaboration avec les propriétaires et exploitants des captages d'eau pour la mise en œuvre des mesures visant à assurer une meilleure protection des points de production d'eau à vocation industrielle, domestique ou agricole.	
		Prévu SAGE	Réalité
DUREE		5 ans	?
MAITRE D'OUVRAGE		Symsageb	Chambre d'agriculture du Pas-de-Calais/ PNRCMO
ANNEE DE LANCEMENT		2004	P : septembre 2007
MOYENS	Investissement	/	
	Fonctionnement	Animation (3)	Animation
DESCRIPTION		Ce programme est prévu pour septembre 2007	
MESURES			
M1 : Mettre en conformité réglementaire les périmètres de protection des captages AEP existants jusqu'à l'inscription aux hypothèques, conformément aux indications cartographiques (planche 4.d).		P : la MISE incite à la mise en conformité de l'ensemble des captages.	
M2 : Mettre en oeuvre des mesures complémentaires de type contractuel visant à améliorer la protection des captages à l'intérieur des périmètres de protection réglementaires, en priorité sur les points de production d'eau les plus sensibles à la pollution conformément aux indications cartographiques (planche 4.d).		P : Programme P1	
M4 : Définir et mettre en œuvre une politique de protection spécifique, de portée réglementaire et contractuelle, sur le haut bassin de la Liane en amont de la prise d'eau de surface à Carly, selon les principes du plan de gestion de la circulaire n° 2002/438 du 2/08/02.		P : la CAB a délégué la maîtrise d'ouvrage au CG62. L'étude devrait débuter début 2008.	
M5 : Assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau potable en cas de pollution accidentelle de la prise d'eau de surface à Carly par la mise en œuvre d'aménagement spécifique, de type bassin de stockage.		P : CP ressource en eau	
M7 : Encourager la prévention des pollutions des captages d'eau à vocation industrielle en priorité pour les industries agro-alimentaires.		P : CP ressource en eau	
M8 : Identifier dans les documents d'urbanisme les zones de protection réglementaire et contractuelle des captages d'eau, même pour ceux qui n'ont pas fait l'objet de D.U.P mais d'une simple expertise hydrogéologique.		Données collectées pour le CP ressource en eau	
M11 : Appliquer prioritairement toute politique de prévention des pollutions de l'eau dans les aires d'alimentation des captages d'eau.		Action programmée par la Chambre d'agriculture et PNRCMO	
INDICATEURS			
Part des captages protégés conformément à la réglementation sur les périmètres de protection		Données à collecter	
Part des captages dont l'aire d'alimentation est protégée		0	
Part des captages d'eau à vocation industrielle sur lesquels existent des mesures de prévention des pollutions		Données à collecter	
Part des captages dont les prescriptions réglementaires et contractuelles ont été intégrées dans les documents d'urbanisme des communes concernées		Données à collecter	
Taux de résorption des pollutions directes en amont de la prise d'eau de Carly, calculé sur la base d'un inventaire des rejets polluants		P : Plan de gestion du Symsageb et CP Liane	
Mise en service d'un bassin de stockage d'eau de surface à Carly		P : CP ressource en eau	

Thème 1 : la maîtrise de la qualité de l'eau des captages d'eau existants et futurs

Orientation 2 : Protéger à titre préventif les sites pressentis d'approvisionnement futur

PROGRAMMES D' ACTIONS		P1 : Mise en place d'une animation spécifique pour la préservation par anticipation des parcs hydrogéologiques	
		Prévu SAGE	Réalité
DUREE		2 ans	0 : Programme non lancé
MAITRE D'OUVRAGE		Symsageb	
ANNEE DE LANCEMENT		2004	
MOYENS	Investissement	/	
	Fonctionnement	Animation (3)	
DESCRIPTION		Ce programme n'a pas encore été lancé. Le comité de pilotage sur la ressource en eau travaillera sur la mise en place de ce programme d'action.	
MESURES			
M1 : Prendre en compte l'existence de ces parcs hydrogéologiques dans les documents d'urbanisme, dans les décisions d'aménagement du territoire, et dans tout projet susceptible de contrarier une valorisation optimale de la ressource potentielle concernée, conformément aux indications cartographiques (planche 4.d).			0
M2 : Coordonner sous l'égide du Comité de Bassin Artois Picardie, les actions de prévention des pollutions des parcs hydrogéologiques situés hors du territoire du Sage du bassin côtier du Boulonnais, conformément aux indications cartographiques (planche 4.d).			
M3 : Réviser les mesures de préservation par anticipation des parcs hydrogéologiques au vu des résultats des essais de pompage.			
INDICATEURS			
Part des parcs hydrogéologiques protégés à titre préventif			0
Part des parcs hydrogéologiques dont l'enjeu de protection a été identifié dans les documents d'urbanisme des communes concernées			0

Thème 2 : la maîtrise de la gestion quantitative de la ressource

Orientation 1 : Promouvoir les économies d'eau

PROGRAMMES D' ACTIONS		P1 : Mise en œuvre d'une politique de réduction des prélèvements d'eau sur la ressource dans le cadre d'une démarche participative sur l'économie d'eau vers les différents acteurs : « l'économique », «le collectif » et «le domestique »		P2 : Mettre en place des expérimentations de toute technique alternative visant à économiser l'eau	
		Prévu SAGE	Réalité	Prévu SAGE	Réalité
DUREE		Permanent	Permanent	Permanent	0 : Programme non lancé
MAITRE D'OUVRAGE		Symsageb	PNRCMO	Symsageb_ Collectivités compétence eau potable	
ANNEE DE LANCEMENT		2004	2005	2004	
MOYENS	Investissement Fonctionnement	A définir ultérieurement Animation (3)	/ Deux animatrices à temps partiel.	A définir ultérieurement Animation (3)	
DESCRIPTION		Le PNRCMO accueille depuis mai 2007 un espace info énergie avec une conseillère à temps plein pour conseiller les particuliers aux économies d'énergie et entre autres des économies d'eau. De plus, une animatrice s'occupe de monter des projets d'économies d'énergie à l'échelle des collectivités, des agriculteurs et des industriels. Cette opération comprend une sensibilisation aux économies d'énergie. Cette action sera complétée par une action de sensibilisation menée par le CP ressource en eau.		Ce programme pour l'instant n'a pas encore été programmé car il n'est pas considéré comme prioritaire par le Symsageb.	
MESURES					
M1 : Diminuer le prélèvement sur la ressource par des actions d'économie d'eau, dans les collectivités et les municipalités, principalement sur les immeubles collectifs, offices HLM, établissements scolaires, notamment par la pose de compteurs individuels, auprès des usagers domestiques, principalement urbains.				P : CP ressource en eau	
M2 : Conforter les actions d'économie d'eau dans les établissements industriels, principalement les activités agroalimentaires de la zone de Capécure à Boulogne sur Mer.				1 : opération menée par le SMBC et la MISE	
M3 : Favoriser les expériences de valorisation de l'eau de mer chez les industriels dans le domaine de l'agroalimentaire.				0	
M4 : Respecter des objectifs minimums de rendement des unités de réseaux, 85 % en milieu urbain, 70 % en milieu rural.				0 : cet objectif n'est pas encore atteint pour certains syndicats. Le CP ressource en eau traitera de ce sujet.	
M5 : Envisager la réaffectation des points d'eau actuellement abandonnés.				1 : réalisé pour le Wimereux	
M7 : Favoriser l'économie d'eau de distribution par des aménagements de récupération des eaux pluviales pour des usages autres que l'eau potable.				P : CP ressource en eau	
INDICATEURS					
Part de l'économie d'eau dans le volume total distribué : - par secteur d'activité - par unité de distribution			Données collectées pour le CP ressource en eau		
Part des captages abandonnés ayant été réaffecté			3/15 et 2 captages : études en cours		

Thème 2 : la maîtrise de la gestion quantitative de la ressource

Orientation 2 : Mettre en œuvre une gestion intégrée par nappe

PROGRAMMES D' ACTIONS		P1 : Mise en place d'un système de surveillance piézométrique par nappe et application d'un protocole de suivi	
		Prévu SAGE	Réalité
DUREE		Permanent	0 : Programme non lancé
MAITRE D'OUVRAGE		Symsageb_ Collectivités compétence eau potable	
ANNEE DE LANCEMENT		2004	
MOYENS	Investissement	40 000	
	Fonctionnement	Animation (3)	
DESCRIPTION		Ce programme d'action sera à l'ordre du jour du prochain CP ressource en eau pour évaluer la priorité de la mise en place de ce programme d'action.	
MESURES			
M1 : Définir des indicateurs de production quantitative par nappe. Les nappes prioritaires étant le Séquanien et la nappe de la Craie, à terme, la nappe du Primaire et celle du Bathonien-Bajocien.			P : CP ressource en eau
INDICATEURS			
Nombre de nappes dont la gestion est intégrée			0

Thème 2 : la maîtrise de la gestion quantitative de la ressource

Orientation 3 : Mettre en œuvre des programmes de prospection

PROGRAMMES D' ACTIONS		P1 : Mise en œuvre de campagnes de prospection des nouvelles ressources dans les parcs hydrogéologiques conformément aux indications cartographiques (planche 4.d)	
		Prévu SAGE	Réalité
DUREE		5 ans	Données collectées pour le CP ressource en eau
MAITRE D'OUVRAGE		Symsageb/ Collectivités compétence eau potable	Collectivités ayant la compétence eau potable
ANNEE DE LANCEMENT		2004	2003
MOYENS	Investissement	200 000_ 30 000/ site prospecté	Données collectées pour le CP ressource en eau
	Fonctionnement	Animation (3)	Données collectées pour le CP ressource en eau
DESCRIPTION		La CAB a prospecté sur ton territoire de nouvelles ressources. 3 sites ont été explorés : Carly (productif et DUP à lancer) ; Condette : Cour Colette (forage improductif), Mont Saint-Frieux (non exploitable car sur territoire du conservatoire des sites). Sur les 22 parcs hydrogéologiques recensés dans le SAGE, 8 sont hors du territoire et ne sont pas explorés car un accord politique de la gestion de cette ressource doit se faire au préalable. Le CP ressource en eau doit continuer cette action.	
MESURES			
M1 : Assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau potable par la mise en œuvre de programmes de prospection de nouvelles ressources dans les parcs hydrogéologiques.			1 : programme P1 et CP ressource en eau. Cette démarche a été lancée par la CAB mais doit être réalisée par les autres syndicats.
INDICATEURS			
Part des parcs hydrogéologiques prospectés			3/22
Part des parcs hydrogéologiques prospectés qu'il convient de valoriser			1/3
Part des parcs hydrogéologiques valorisés			1 en cours de valorisation : Carly

Thème 3 : l'amélioration de l'exploitation et de la distribution de l'eau potable

Orientation 1 : Favoriser les interconnexions

PROGRAMMES D' ACTIONS		P1 : Mise en œuvre de travaux d'interconnexions entre les différents syndicats	P2 : Mise en place d'une base de données informatique pour la gestion du réseau d'adduction en eau potable
		Prévu SAGE	Réalité
DUREE		10 ans	Permanent
MAITRE D'OUVRAGE		Collectivités compétence eau potable	Symsageb/ Collectivités compétence eau potable
ANNEE DE LANCEMENT		2004	2004
MOYENS	Investissement	1 000 000_ 200 000/ interconnexion	100 000
	Fonctionnement	/	Animation (3)
DESCRIPTION		La CAB a travaillé sur la possibilité de trois interconnexions sur son territoire. Une a été réalisée entre Condette et Saint-Etienne-au-Mont Deux autres ont été abandonnées entre la CAB et le SI d'Ambleteuse et entre la CAB et Dannes-Camiers car il n'y avait pas de disponibilités en période d'étiage. La mise en œuvre des travaux d'interconnexions doit se poursuivre et sera appuyé lors du CP ressource en eau.	Pour l'amélioration du rendement du réseau eau potable, une sectorisation a été faite. Le territoire de la CAB a été découpé en 24 zones avec des compteurs en tête de chaque zone, relié au système centralisé de télésurveillance avec une analyse journalière des bilans de consommations
MESURES			
M1 : Améliorer la solidarité entre les différents syndicats d'eau par une mise en réseau des unités de distribution, sur la base des indications cartographiques (planche 4.c).			1 : programme P1 pour la CAB P : CP ressource en eau
INDICATEURS			
Part des interconnexions ayant été réalisées		1/16, 2 non intéressantes.	
Mise en place d'un SIG pour le réseau d'adduction en eau potable		Données collectées pour le CP ressource en eau	

Thème 3 : l'amélioration de l'exploitation et de la distribution de l'eau potable

Orientation 2 : Optimiser la productivité des sites d'approvisionnement

PROGRAMMES D' ACTIONS		P1 : Réalisation d'opérations d'entretien des captages en vue d'optimiser la production de chacun d'entre eux	
		Prévu SAGE	Réalité
DUREE		Permanent	Données collectées pour le CP ressource en eau
MAITRE D'OUVRAGE		Collectivités compétence eau potable	Collectivités compétence eau potable
ANNEE DE LANCEMENT		2004	Données collectées pour le CP ressource en eau
MOYENS	Investissement	7 000 /forage	Données collectées pour le CP ressource en eau
	Fonctionnement	/	Données collectées pour le CP ressource en eau
DESCRIPTION		Données collectées pour le CP ressource en eau	
MESURES			
M1 : Préserver la productivité de référence des forages, selon les indications cartographiques (planche 4.c).			Données collectées pour le CP ressource en eau
INDICATEURS			
Part des captages dont la production a été optimisée			Données collectées pour le CP ressource en eau

Thème 3 : l'amélioration de l'exploitation et de la distribution de l'eau potable

Orientation 3 : Améliorer les traitements pour la potabilisation de l'eau

PROGRAMMES D' ACTIONS	P1 : Mise en place d'un réseau de surveillance complémentaire de la qualité des eaux de nappes et de surface actuellement soumises à des pollutions chroniques		
	Prévu SAGE		Réalité
DUREE	Permanent		
MAITRE D'OUVRAGE	Symsageb_ Collectivités compétence eau potable		
ANNEE DE LANCEMENT	2004		
MOYENS	Investissement	A définir ultérieurement	
	Fonctionnement	Animation (3)	
DESCRIPTION	Données collectées pour le CP ressource en eau		
MESURES			
M1 : Garantir la qualité de l'eau distribuée, notamment sur les paramètres de la turbidité et des pesticides.			P : CP ressource en eau
M2 : Mettre en place systématiquement des dispositifs automatiques de traitement bactériologique de l'eau captée et distribuée.			Données à collecter
M4 : Prendre toutes les dispositions nécessaires pour protéger les têtes de forage et sécuriser les chambres de captages, afin de prévenir les pollutions de la nappe et du réseau à partir de ces points			Données à collecter
M6 : Définir une stratégie sur la mise en œuvre d'équipements de traitement adaptés aux enjeux, en termes de qualité de l'eau et de respect des normes actuelles et futures.			P : CP ressource en eau
INDICATEURS			
Part des captages dont la qualité de l'eau après traitement répond strictement aux normes			Données collectées pour le CP ressource en eau
Part des captages disposant de dispositifs automatiques de traitement bactériologique			Données collectées pour le CP ressource en eau

Thème 4 : la gestion de l'information et la démocratisation de la gestion de l'eau

Orientation 1 : Améliorer la connaissance et mettre en place des outils de suivi

PROGRAMMES D' ACTIONS	P1 : Recensement du réseau piézométrique actuellement en place et le compléter si nécessaire		P2 : Définition et mise en œuvre de programmes de recherche universitaire, dans le domaine de la prévention des aquifères karstiques		
	Prévu SAGE	Réalité	Prévu SAGE	Réalité	
DUREE			5 ans		
MAITRE D'OUVRAGE			Symsageb		
ANNEE DE LANCEMENT	Non repris dans le SAGE	0 : Programme non lancé	2004	0 : Programme non lancé	
MOYENS			Investissement		70 000
			Fonctionnement		Animation (3)
DESCRIPTION	Le CP ressource en eau étudiera la priorité de la mise en place de ces programmes d'action.				
MESURES					
M1 : Améliorer la connaissance du fonctionnement hydrogéologique du territoire.				1 : Programme P1 et P2	
M2 : Centraliser les données de l'eau pour un meilleur suivi de l'évolution du territoire et la définition de programmes d'actions cohérents.				P : CP ressource en eau	
INDICATEURS					
Investissement en matière de réseau piézométrique complémentaire				Renseigné ultérieurement	

LA GESTION DE L'ESPACE ET LA MAITRISE DES ECOULEMENTS

5. Le PAPI du Boulonnais : Symsageb et PNRCMO (code : PAPI Symsageb ou PAPI PNRCMO)

La mise en œuvre du volet de maîtrise des inondations du SAGE a fait l'objet d'une convention signée en février 2004 par le Symsageb et le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale pour définir la répartition des rôles entre ces deux structures. C'est pourquoi la candidature du Boulonnais au plan de prévention des inondations (PAPI) a été portée conjointement par ces deux structures, qui se répartissent les maîtrises d'ouvrage des différentes actions. Le programme de prévention des inondations présenté ici se construit autour de plusieurs volets complémentaires, intégrant :

Communication, sensibilisation et conscience du risque : Symsageb et PNRCMO

Les actions de communication ont pour principal objectif de maintenir la conscience du risque auprès des populations concernées, et d'informer les habitants sur la nature du risque, et sur ce qui est prévu et en cours pour lutter contre les inondations.

La pose de repères de crues, l'édition de bulletins d'information, ainsi que la création d'un site Internet sont autant d'actions d'information à destination des populations riveraines et du public en général. Ce dispositif est complété par des actions de sensibilisation destinées à des publics particuliers (agriculteurs, collectivités, propriétaires riverains, gestionnaires des Zones d'Activités, forestiers, etc...) et relatives aux enjeux de maîtrise des écoulements sur le territoire du Boulonnais.

Connaissance des mécanismes hydrologiques : Symsageb

L'extension du dispositif de mesures permettra d'améliorer la connaissance des mécanismes d'inondation et d'aider à la gestion des ouvrages de rétention sur l'amont.

Réduction de la vulnérabilité : Symsageb

En complément des obligations légales instituées par les PPRI, et pour réduire l'ampleur et le coût des sinistres dus aux inondations sur la basse vallée de la Liane, des opérations de réduction de la vulnérabilité vont être engagées avec les particuliers, les collectivités ainsi qu'avec les entreprises qui le souhaitent.

Ralentissement des écoulements : Symsageb et PNRCMO

Symsageb

Il est prévu de créer des zones d'expansion de crues de façon à retenir temporairement les volumes d'eau que l'aval ne peut accepter sans débordement, et d'autre part par l'aménagement de bassins de rétention sur l'amont des bassins versants. La topographie fortement prononcée des vallées du Boulonnais limite considérablement les possibilités de stockage en amont sans envisager d'ouvrages de retenue.

PNRCMO

Sur les bassins versants ruraux, le ralentissement des écoulements est envisagé à l'échelle de la parcelle, par des petits aménagements de lutte contre le ruissellement et l'érosion. Pour cela, le PNR a embauché une personne en charge des actions d'animation des projets de lutte contre le ruissellement.

Amélioration de la capacité d'écoulement de la Liane à Pont-de-Briques : Symsageb, conseil général

Il est ainsi prévu de recalibrer le bras secondaire de la Liane au niveau de l'ancien moulin de Pont-de-Briques, de façon à améliorer la section d'écoulement de ce bras. Une passerelle non utilisée actuellement sera également supprimée.

Sur le bras principal, un haut-fond a été mis en évidence au niveau du pont de la rue de la Gare. La suppression de ce haut-fond est impérative, avec des mesures de renforcement des piles du pont. Le curage à l'amont et à l'aval de cet ouvrage est également nécessaire pour regagner le profil ancien du fond du lit en cohérence avec le niveau sous le pont après aménagement. Enfin, une passerelle de franchissement de la Liane par une voie SNCF, située juste après la confluence avec le ruisseau d'Echinghen, semble ne plus être en fonctionnement et il est envisagé de la supprimer.

Le PAPI reprend plusieurs volets du SAGE. A chaque fois qu'un plan d'action, un indicateur ou une mesure fera référence au PAPI, il sera mentionné par le code CP PAPI Symsageb ou PAPI PNRCMO en fonction du maître d'ouvrage.

Thème 1 : la maîtrise des écoulements en milieu urbain

Orientation 1 : Limiter le ruissellement dans les zones bâties

PROGRAMMES D' ACTIONS		P1 : Mise en place d'un service d'assistance auprès des collectivités pour favoriser les projets de maîtrise des écoulements dans les zones bâties	
		Prévu SAGE	Réalité
DUREE		Permanent	
MAITRE D'OUVRAGE		Symsageb	
ANNEE DE LANCEMENT		2004	
MOYENS	Investissement	/	
	Fonctionnement	Animation (4)	
DESCRIPTION		Aucun service d'assistance n'a été mis en place auprès des collectivités par le Symsageb. Cependant, le PNRCMO prodigue des conseils auprès des différentes collectivités le désirant pour l'intégration de la maîtrise des écoulements dans les projets de lotissements ou lors de la révision de leur PLU. De plus, le PNRCMO est consulté par la DDE pour les avis de permis de construire et il y intègre systématiquement la prise en compte du ruissellement.	
MESURES			
M7 : Equiper les réseaux d'assainissement des communes de fonds de vallée de clapets anti-retour pour éviter les remontées d'eau de rivière dans les réseaux, et de dispositifs permettant de les surveiller.		P : Symsageb	
M8 : Diagnostiquer l'ensemble des dimensionnements et débits de fuite des bassins d'orage existants, en priorité dans les bassins versants à risques, conformément aux indications cartographiques (planche 4.e).		P : CP Liane	
M9 : Favoriser la mise en œuvre des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales quelque soit l'échelle d'intervention (parcelle, zone d'activités, milieu urbain,...).		1 : CP Liane, avis CLE et mission du PNRCMO	
INDICATEURS			
Part des communes ayant réalisé un zonage d'assainissement pluvial		3/81 P : Outreau, Le Portel, Boulogne-sur-Mer et Saint-Martin-Boulogne	
Superficie concernée par des aménagements utilisant des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales		Données à collecter	
Part du volume des bassins d'expansion des crues réalisés pour la gestion des eaux pluviales en milieu urbain		Données à collecter	

Thème 2 : la maîtrise des écoulements en milieu rural

Orientation 1 : Limiter le ruissellement sur les bassins versants ruraux

PROGRAMMES D' ACTIONS	P1 : Définition et mise en œuvre d'un programme de travaux portant sur la réduction du ruissellement et de l'érosion des sols en zone agricole, et en priorité dans les bassins versants à risques		P2 : Mise en place d'un suivi par photographies aériennes de l'évolution de la gestion de l'espace et de ses incidences sur la maîtrise des écoulements	
	Prévu SAGE	Réalité	Prévu SAGE	Réalité
DUREE	10 ans	3 ans	9 ans	0 : Programme non lancé
MAITRE D'OUVRAGE	PNRCMO	PNRCMO	Symsageb	
ANNEE DE LANCEMENT	2004	2005	2004	
MOYENS	Investissement Fonctionnement	800 000_ 400 000/ 5 ans Animation (4)	Données à collecter 1 animatrice : Stéphanie Gondry	
DESCRIPTION	PAPI PNRCMO : Mise en œuvre d'aménagements répondant aux principes d'un ralentissement dynamique des écoulements ; bandes enherbées ou boisées, haies, diguettes végétales, ...		Ce programme n'est pas mis en place car il est considéré comme non prioritaire par rapport à la création des bassins d'expansion des crues	
MESURES				
M2 : Initier des projets de zones d'actions concertées au titre des Mesures Agri-environnementales, en matière de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols, en priorité dans les bassins versants à risques conformément aux indications cartographiques (planches 2.e et 4.e).			1 : programme P1	
M3 : Inciter à une meilleure gestion hydraulique des sols, et si nécessaire, à l'aménagement d'ouvrages de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols (bandes enherbées, haies, diguettes végétales, engrais verts, inter-culture...), et à leur entretien			1 : programme P1	
M4 : Inciter à la préservation et à l'entretien des haies et de la végétation rivulaire en haut de berge.			1 : Voir programme P1 et action menée par le PNRCMO	
M5 : Proscrire toute suppression de haies, talus, ou de tout autre élément favorisant l'infiltration de l'eau, sous réserve que soit démontré qu'il entrave significativement la bonne gestion d'une exploitation agricole.			Il est difficile de faire respecter cette mesure car cela demande une animation de terrain importante	
M6 : Préserver les réseaux de fossés agricoles, favoriser leur réhabilitation, et en assurer l'entretien.			1 : programme P1	
M8 : Inciter à l'inscription dans les documents d'urbanisme de tout élément du paysage jugé déterminant dans la maîtrise des écoulements			1 : PNRCMO	
M9 : Inciter la mise en œuvre du semis sans labour, au maintien des résidus de récolte et au travail du sol après récolte.			1 : programme P1	
INDICATEURS				
Linéaire d'ouvrages de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols				Données à collecter
Part des communes ayant inscrit des éléments du paysage participant à la maîtrise des écoulements dans leurs documents d'urbanisme				Données à collecter

Thème 3 : la maîtrise des écoulements à l'échelle des grands bassins versants

Orientation 1 : Créer des bassins d'expansion de crues

PROGRAMMES D' ACTIONS		P1 : Mise en place des Comités Techniques Locaux pour la création et le suivi des bassins d'expansion des crues, en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux du territoire, et apporter un soutien technique aux collectivités locales initiant ce type de projets	
		Prévu SAGE	Réalité
DUREE		9 ans	
MAITRE D'OUVRAGE		Symsageb	Symsageb
ANNEE DE LANCEMENT		2004	2004
MOYENS	Investissement	1 300 000	Données à collecter
	Fonctionnement	Animation (4)	1 animateur à temps partiel : Matthieu Audollent
DESCRIPTION		La construction de trois bassins d'expansion de crues était prévue sur le bassin versant de la Liane pour juin 2007. La construction a été reportée d'un an. En effet, lors de la procédure du permis de construire la DRAC a souhaité réaliser des fouilles approfondies sur les sites du bassin d'Echinghen et sur celui de d'Ecames. Pour le bassin de Longpré, situé en zone Natura 2000, il a été nécessaire de réaliser une étude d'incidence plus approfondie. Pour chacun de ces bassins, un comité technique local a été créé. Il est composé d'élus, de propriétaires fonciers, d'exploitants de la chambre d'agriculture, des syndicats agricoles, de la DDAF. Sur le bassin versant de la Liane, deux projets sont en cours.	
MESURES			
M1 : Respecter les objectifs minimums prescrits, en termes de volumes de rétention, de bassins versants, du caractère stratégique de ces derniers, et de superficies contrôlées, conformément aux indications cartographiques (planche 4.e).		0 : Il s'avère qu'il sera difficile de respecter cette mesure, il serait préférable de travailler sur la diminution de la vulnérabilité au lieu de l'aléa. Pour cela, un partenariat est prévu entre le Symsageb et le CEPRI. Le Symsageb intégrerait un projet Interreg avec pour objectif d'anticiper la directive européenne sur les inondations.	
M3 : Envisager un fond d'indemnisation en cas de préjudice au rendement des terres agricoles concernées par les zones d'expansion des crues		1 : Le Symsageb a prévu un fonds d'indemnisation. Les négociations se sont faites avec les agriculteurs et la chambre d'agriculture.	
M4 : Créer de zones d'expansion des crues sur les affluents principaux de manière à retenir 770 000 m3 d'eau (Liane).		P : Symsageb	
M5 : Créer de zones d'expansion des crues sur les affluents principaux de manière à retenir 330 000 m3 d'eau (Wimereux).		P : Symsageb	
INDICATEURS			
Volume des bassins d'expansion des crues par bassin versant		0 : Renseigné une fois les premiers bassins construits	
Part du volume des bassins d'expansion des crues en milieu agricole		P : Construction de 2 bassins (Ecames et Echinghen) prévus pour 2008	
Part du volume des bassins d'expansion des crues en milieu urbain		P : bassin Navarin à Boulogne-sur-mer (2009), bassins sur Marquise	
Part du volume des bassins d'expansion des crues en milieu forestier		P : Construction d'un bassin (Longpré) prévu pour 2008	
Part de la superficie contrôlée par les bassins d'expansion des crues (par grand bassin versant)		0 : Renseigné une fois les premiers bassins construits	

Thème 3 : la maîtrise des écoulements à l'échelle des grands bassins versants

Orientation 2 : Limiter le ruissellement lié aux infrastructures de transport

PROGRAMMES D' ACTIONS		P1 : Mise en œuvre d'un programme de réhabilitation hydraulique des infrastructures de transport	
		Prévu SAGE	Réalité
DUREE		10 ans	0 : Programme non lancé
MAITRE D'OUVRAGE		Etat, SANEF	
ANNEE DE LANCEMENT		2004	
MOYENS	Investissement	4 000 000	
	Fonctionnement	/	
DESCRIPTION		Ce programme n'est toujours pas lancé, car il y a des difficultés pour réunir les différents intéressés par ce programme d'action.	
MESURES			
M2 : Réhabiliter l'ensemble des infrastructures de type autoroutes et routes nationales par la mise en place d'ouvrages hydrauliques appropriés et en priorité dans les bassins versants à risques, conformément aux indications cartographiques (planche 4.e) et à l'occasion d'aménagements nouveaux ou de travaux de réfections. Les dysfonctionnements les plus importants clairement identifiés et présentant un caractère d'urgence feront l'objet d'opérations de traitements spécifiques.			0
M4 : Créer des fossés enherbés le long des routes qui en sont dépourvues, en priorité en zones à risques, les associer à des bandes enherbées quand cela s'avère possible, et en assurer l'entretien.			Données difficiles à collecter
M5 : Diagnostiquer l'ensemble des dimensionnements et débits de fuite des bassins d'orage existants, en priorité dans les bassins versants à risques.			0
M6 : Identifier l'ensemble des dysfonctionnements liés aux ouvrages de franchissement des voies d'eau par les diverses infrastructures (autoroutes, routes, voies ferroviaires...), réaliser les travaux de réhabilitation nécessaires, à l'occasion d'aménagements nouveaux ou de travaux de réfections et assurer l'entretien de l'ensemble de ces ouvrages. Les dysfonctionnements les plus importants clairement identifiés et présentant un caractère d'urgence feront l'objet d'opérations de traitements spécifiques.			0
INDICATEURS			
Part de la superficie imperméabilisée par des infrastructures de transport ayant fait l'objet de mesures de limitation du ruissellement			Données difficiles à collecter
Part des infrastructures de transport pourvues de fossés			Données difficiles à collecter
Linéaire de fossés créés le long des routes			Données difficiles à collecter

Thème 3 : la maîtrise des écoulements à l'échelle des grands bassins versants

Orientation 3 : Maîtriser les risques d'érosion des sols

PROGRAMMES D' ACTIONS	P1 : Mise en œuvre d'un programme de maîtrise des risques d'érosion des sols		P2 : Mise en œuvre d'un programme de maîtrise des risques de reprise et de transfert sableux, en priorité sur les bassins hydrologiques sous influence des zones dunaires littorales	
DUREE	Prévu SAGE	Réalité	Prévu SAGE	Réalité
MAITRE D'OUVRAGE	Non repris dans le SAGE	Identique au programme d'action P1 du thème 2 orientation 1	5 ans	0 : Programme non lancé
ANNEE DE LANCEMENT			Symsageb	
MOYENS			2006	
Investissement			A définir ultérieurement	
Fonctionnement			Animation (4)	
DESCRIPTION	P1 : thème 2 orientation 1		Ce programme n'est pas lancé par le Symsageb et non programmé car il ne fait pas partie pour l'instant de ces priorités. Un stage a cependant été réalisé sur cette problématique sur le ruisseau de la Cachaine par l'Université de Lille. Il a été étudié la possibilité d'un piège à sable.	
MESURES				
M1 : Prendre en compte les bassins versants à risques dans le choix de localisation des bassins d'expansion des crues, de telle sorte à leur assigner une double vocation : maîtrise des écoulements et de la sédimentation.			1 : le Symsageb prend en compte cette mesure dans le choix de localisation des bassins d'expansion de crues.	
M2 : Aménager des bassins spécifiques de maîtrise de la sédimentation, sous réserve que soient engagées préalablement diverses actions préventives portant sur la maîtrise des écoulements sur surfaces imperméabilisées et sur la gestion des espaces agricoles.			0	
INDICATEURS				
Part du volume des bassins d'expansion de crues ayant une double vocation de maîtrise des écoulements et de maîtrise de la sédimentation		Au départ, seul le bassin de la Cachaine aurait pu avoir cette double vocation. Après des études, il s'avérait qu'il était nécessaire de construire une digue de 7 mètres pour diminuer le débit de la Liane de 1m ³ /s. Au vu de la hauteur de la digue et de la faiblesse de la diminution du débit de la Liane, les élus locaux ont préféré abandonner le projet.		
Part de la superficie des bassins versants à risque sédimentologique contrôlée par des ouvrages ou aménagements divers		0		

Thème 4 : la gestion des écoulements en fond de vallée

Orientation 1 : Améliorer la capacité d'évacuation du lit mineur

PROGRAMMES D' ACTIONS		P1 : Mise en œuvre des travaux de réhabilitation du lit mineur	
		Prévu SAGE	Réalité
DUREE		5 ans	En attente de la fin des travaux
MAITRE D'OUVRAGE		Symsageb	Symsageb
ANNEE DE LANCEMENT		2004	P : 2008
MOYENS	Investissement	2 200 000	Le coût sera évalué une fois l'ensemble des travaux réalisés
	Fonctionnement	Animation (4)	Un animateur à temps partiel : Matthieu Audollent
DESCRIPTION		Le Symsageb a réalisé les études et lancé toutes les procédures administratives sur les mesures M3 et M5. Les travaux devraient se réaliser courant 2008. Il en est de même pour les mesures M6 et M7. Pour la mesure M4, celle-ci sera prise en compte par le plan de gestion du Symsageb qui devrait se mettre en œuvre courant 2009.	
MESURES			
M3 : Mettre en œuvre les travaux de recalibrage du tronçon de la Liane compris entre le pont de liaison A16 – Port et le point de confluence de la Liane à Pont de Briques, en bordure de la Zone Industrielle de Saint-Léonard.		P : Suite à des études plus poussées, il a été démontré que de mettre en œuvre ces deux mesures était contreproductif. En effet, une amélioration aurait été notable à Hesdigneul-lès-Boulogne mais pour aggraver la situation de Pont-de-Briques. Le Symsageb a donc décidé de mettre en œuvre des travaux de recalibrage au niveau du pont de la RD940 et de modifier la confluence des deux bras de la Liane. Ainsi, la modification de la confluence du ruisseau d'Écames ne sera pas réalisée. L'ensemble des travaux devrait être réalisé courant 2008.	
M5 : Modifier le tracé de la confluence de la dérivation de la Liane (quartier de Pont de Briques) et celui de la confluence avec le ruisseau d'Écames pour en améliorer l'efficacité hydraulique.			
M4 : Procéder prioritairement aux travaux de restauration et à l'entretien régulier du lit de la Liane du quartier de Pont-de-Briques jusqu'à Hesdigneul-lès-Boulogne.		P : Plan de gestion	
M6 : Aménager une zone d'expansion des crues en amont du pont de la RD 238 et rehausser les berges du Wimereux par merlonnage en matériau argileux. Rectifier le fossé de décharge et son exutoire, en rive droite du Wimereux (commune de Belle-et-Houllefort)		P : Les études d'avant-projet sont réalisées. Le Symsageb négocie actuellement avec les propriétaires pour définir le projet final. Le projet devrait aboutir courant 2008.	
M7 : Optimiser la capacité d'évacuation du pont dans le centre bourg		P : Les études sont finies, mais les travaux ne sont toujours pas réalisés à cause de problèmes de maîtrise d'ouvrage qui bloque l'avancement de ce projet, des négociations sont en cours avec le conseil général. Le projet devrait aboutir courant 2008.	
M8 : Maîtriser l'écoulement du ruisseau de la Linoterie		0	
M9 : Procéder aux travaux de restauration et d'entretien régulier du lit de la Slack entre la D 940 et le Hameau de Slack.		P : Canal Napoléon	
INDICATEURS			
Part du linéaire du lit mineur recalibré		P	
Part du linéaire du lit mineur restauré		P : Plan de gestion	

Thème 4 : la gestion des écoulements en fond de vallée

Orientation 2 : Préserver et reconquérir la capacité de stockage du lit majeur

PROGRAMMES D' ACTIONS		P1 : Mise en œuvre des travaux d'aménagement du lit majeur	
		Prévu SAGE	Réalité
DUREE		5 ans	En attente de la fin des travaux
MAITRE D'OUVRAGE		Symsageb	Symsageb
ANNEE DE LANCEMENT		2004	
MOYENS	Investissement	1 000 000	En attente de la fin des travaux
	Fonctionnement	Animation (4)	Un animateur à temps partiel : Matthieu Audollent
DESCRIPTION		Plusieurs des mesures prévues dans ce programme d'action ne sont pas mises en place car considérées comme non prioritaires. De plus, le Symsageb est en attente d'une vision plus globale qui sera à la fois offerte par le plan de gestion des fleuves côtiers qui est en cours de rédaction et en attente de la directive européenne sur les inondations.	
MESURES			
M2 : Poursuivre la mise en place des PPRI sur l'ensemble des communes sinistrées pour cause d'inondations.		En attente de la nouvelle directive européenne sur les inondations.	
M3 : Réhabiliter le lit majeur, sous réserve que cela n'aggrave pas la vulnérabilité des secteurs inondés.		P : Plan de gestion Symsageb	
M5 : Créer un lit majeur intermédiaire sur la Liane à Isques, entre la D 940 et l'établissement de la STRAP, et à Hesdigneul-lès-Boulogne entre l'A16 et la confluence avec le fossé de Brucquedal.		0 : considéré comme non prioritaire par le Symsageb	
M6 : Requalifier le site industriel Buttet & Saison à Pont de Briques en lui assignant une vocation unique de lieu de stockage des eaux de crues réhabilité. Son réaménagement visera à augmenter la capacité de stockage.		0 : La CAB montait un projet de requalification de ce site mais il a été abandonné car la propriétaire ne veut pas vendre son terrain	
M7 : Aménager un bassin d'étalement à Saint-Etienne-au-Mont.		0 : Un bassin serait intéressant pour la problématique de la sédimentation et en aucun cas d'un point de vue hydraulique. L	
INDICATEURS			
Part des communes concernées par des risques d'inondation sur lesquelles un PPRI a été prescrit et approuvé		En attente de la directive européenne sur les inondations	
Part du linéaire de lit majeur intermédiaire aménagé		0	
Gain obtenu en termes de volume de stockage grâce aux aménagements du lit majeur		0	

Thème 5 : la gestion des ouvrages hydrauliques

Orientation 1 : Optimiser la gestion des ouvrages hydrauliques

PROGRAMMES D' ACTIONS		P1 : Mise en œuvre des programmes de travaux sur les ouvrages hydrauliques et élaboration de leurs protocoles de gestion	
		Prévu SAGE	Réalité
DUREE		2 ans	
MAITRE D'OUVRAGE		Etat/ PNRCMO SMBC/Symsageb/PNRCMO	
ANNEE DE LANCEMENT		2004	
MOYENS	Investissement	1 300 000	
	Fonctionnement	Animation (4)	
DESCRIPTION		La plupart des mesures relatives à ce programme d'action sont programmées. Les autres non réalisées sont considérées comme non prioritaires par rapport aux autres programmes d'actions sur la gestion de l'espace et la maîtrise des écoulements.	
MESURES			
M2 : Etablir un protocole d'accord avec le gestionnaire du barrage Marguet pour une meilleure prise en compte de l'enjeu des inondations de la basse vallée de la Liane, basé sur les principes suivants : - gestion du barrage par anticipation par rapport aux risques d'inondation, - vidange du bassin en période de crue avec ouverture optimale du barrage tenant compte des conditions de marée.		P : par le SMBC	
M3 : Modifier la passe centrale de l'écluse Marguet afin d'en augmenter la capacité d'évacuation.		1 : cependant, l'efficacité des vérins reste à améliorer	
M5 : Etablir un protocole d'accord avec le propriétaire et le gestionnaire de la vanne du moulin de Mourlinghen, pour une meilleure prise en compte de l'enjeu des inondations en zone vulnérable, basé sur les principes suivants : assurer une régulation des écoulements de la Liane en période de crue, maintenir un niveau d'eau compatible avec les contraintes de gestion de la prise d'eau de la Liane à Carly destinée à la production d'eau potable, prendre en compte les contraintes de gestion du bras de décharge sur lequel un projet d'aménagement est prévu pour assurer la libre circulation des poissons migrateurs, assurer une protection des habitations riveraines de l'ouvrage hydraulique.		P : CP ressource en eau	
M6 : Augmenter la capacité d'évacuation des eaux du moulin de Belle (commune de Belle et Houllefort).		0	
M7 : Optimiser la capacité d'évacuation des crues de l'écluse Marmin.		0	
M8 : Améliorer la capacité d'écoulement de l'ouvrage sous la RD 940 à Audresselles.		P	
M9 : Améliorer la capacité d'écoulement de l'exutoire du ruisseau de Danes à la mer.		0	
INDICATEURS			
Approbation d'un protocole d'accord sur la gestion du barrage Marguet		P	
Gain obtenu en termes de débitance au niveau du barrage Marguet		0	
Approbation d'un protocole d'accord sur la gestion de la vanne du moulin de Mourlinghen		0 : CP ressource en eau	
Gain obtenu en termes de débitance par l'aménagement des ouvrages hydrauliques (moulin de Belle, écluse Marmin, RD 940 à Audresselles, exutoire du ruisseau de Danes,...)		0	

Thème 6 : la gestion de l'annonce des crues

Orientation 1 : Améliorer la prévision des crues

PROGRAMMES D' ACTIONS		P1 : Mise en œuvre des travaux d'amélioration du système de prévision des crues de la Liane	
		Prévu SAGE	Réalité
DUREE		2 ans	3 ans
MAITRE D'OUVRAGE		Symsageb	Symsageb
ANNEE DE LANCEMENT		2004	2004
MOYENS	Investissement	65 000	Stations de mesures : 45 505 € TTC_ Echelles limnimétriques : 10 955 € TTC Fonctionnement de 8 100 € TTC/ an pour la maintenance
	Fonctionnement	Animation (4)	Un animateur à temps partiel : Matthieu Audollent
DESCRIPTION		Le Symsageb a prévu d'installer 7 échelles limnimétriques	
MESURES			
M1 : Améliorer le système de prévision des crues de la Liane par : la mise en place d'un réseau limnimétrique, hydrométrique et pluviométrique plus dense, la prise en compte des données du radar de MétéoFrance dans la prévision des épisodes pluvieux et de leur intensité, la réactualisation des débits centennaux par les services compétents, l' amélioration de la prévision des débits de la Liane en fonction de la pluviométrie observée, la mise en œuvre de moyens plus efficaces et plus rapides dans la transmission de l'information.			1 : le réseau va être complété.
INDICATEURS			
Nombre de pluviomètres, hydromètres, limnimètres installés		7 pluviomètres : 2 Symsageb, 4 Météo France, 1 commune d'Hesdigneul-lès-Boulogne P : 7 échelles limnimétriques Symsageb	

Thème 7 : l'amélioration de la connaissance

Orientation 1 : Aménager des bassins versants pilotes pour suivre l'évolution des conditions hydrauliques

PROGRAMMES D' ACTIONS		P1 : Mise en place de bassins versants pilotes dans le cadre d'un protocole de suivi et d'évaluation.	
		Prévu SAGE	Réalité
DUREE		10 ans	0 : Programme non lancé
MAITRE D'OUVRAGE		Symsageb	
ANNEE DE LANCEMENT		2004	
MOYENS	Investissement	20 000	
	Fonctionnement	Animation (4)	
DESCRIPTION		La mise en place de ce programme va être envisagé avec le CEPRI	
MESURES			
M1 : Améliorer la connaissance hydraulique des grands types de bassins versants du Boulonnais, notamment sur les bassins des ruisseaux d'Echinghen et d'Ecames.			0
INDICATEURS			
Bilan du programme d'expérimentation			0

Thème 7 : l'amélioration de la connaissance

Orientation 2 : Définir des mesures pour réduire le risque d'inondation par remontée de la nappe souterraine dans les secteurs vulnérables

PROGRAMMES D' ACTIONS		P1 : Mise en œuvre des mesures visant à réduire les risques d'inondations par remontée de nappe dans les secteurs vulnérables.	
		Prévu SAGE	Réalité
DUREE		5 ans	3 ans
MAITRE D'OUVRAGE		Symsageb	Symsageb
ANNEE DE LANCEMENT		2004	2004
MOYENS	Investissement	A définir ultérieurement	
	Fonctionnement	Animation (4)	
DESCRIPTION		Le Symsageb participe au financement d'une thèse sur 3 ans sur la morphologie et le fonctionnement des aquifères du Boulonnais. Cette thèse est portée par la MREN. La fin de la thèse est prévue pour fin 2007.	
MESURES			
M1 : Réaliser des études hydrogéologiques sur les aquifères du Boulonnais dans les secteurs vulnérables, et mettre en œuvre les mesures préconisées.			1
INDICATEURS			
Nombre d'habitations sinistrées par remontée de nappe mises hors d'eau			Données non connues

LA GESTION DE L'EAU EN MILIEU INDUSTRIEL

Thème 1 : la gestion de l'eau dans le bassin carrier de Marquise

Orientation 1 : Assurer une gestion équilibrée de la ressource en eau

PROGRAMMES D' ACTIONS	P1 : Mise en place une assistance technique auprès de l'association CIME Environnement et Sécurité pour la mise en œuvre des travaux et l'application des règles de gestion à l'échelle du bassin carrier de Marquise	
	Prévu SAGE	Réalité
DUREE	5 ans	Données à collecter
MAITRE D'OUVRAGE	Symsageb/ PNR	
ANNEE DE LANCEMENT	2004	
MOYENS	/	
	Investissement	
	Fonctionnement	Animation (2)
DESCRIPTION	<p>Les carrières de la Vallée Heureuse et du Haut banc souhaitent renouveler de l'exploitation de la carrière de la Basse Normandie. Suite à une concertation avec les carrières, le CSP, la MISE, la DRIRE et la CLE, il a été convenu de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Constituer un comité de suivi composé du CSP, de la MISE, de l'AEAP, de la DIREN, de la CLE et des carrières - Réaliser et remettre au comité de suivi l'étude afin de rétablir la continuité tant hydraulique qu'écologique et d'améliorer la connaissance du mode actuel d'écoulement des eaux du Crembreux dans un délai de 6 mois. - Prolonger la durée de vidange de la Basse-Normandie d'au moins un an - D'installer un limnimètre sur le Crembreux en amont du pompage de la carrière et dans la basse vallée de Slack - Arrêter le pompage lors d'évènements pluvieux importants ou lors de situations pouvant engendrer des inondations en aval de la carrière. <p>Ce type d'action est à généraliser avec l'ensemble des carriers du territoire du SAGE.</p>	
MESURES		
M2 : Inciter à la valorisation des eaux d'exhaure à des fins domestique ou industrielle en respectant les prescriptions de la mesure M1 portant sur les enjeux du soutien total des débits d'étiages des rivières limitrophes des carrières,	Le SMAERD a réalisé une étude P : CP ressource en eau	
M3 : Favoriser le recyclage de l'eau utilisée à des fins industrielles dans les activités liées à l'exploitation des carrières.	1	
M4 : Réduire, autant que faire se peut, les pertes d'eau des rivières au sein du secteur exploité par les carriers par imperméabilisation avec des produits naturels ou toute autre technique garantissant l'étanchéité et la valorisation écologique du milieu naturel.	P : Description	
M6 : Minimiser les apports en MES issus du ruissellement sur les zones de dépôts de stériles par une végétalisation rapide	Données à collecter	
M7 : Préserver des milieux aquatiques d'intérêt patrimonial, en particulier la carrière "La Parisienne" et tous les cours d'eau ne devant faire l'objet à terme d'aucun détournement ou d'interventions diverses liés à l'exploitation des carrières.	0	
INDICATEURS		
Qualité des rejets des eaux d'exhaure	Données à collecter	
Part des eaux d'exhaure recyclées	Données à collecter	
Part des eaux d'exhaure restituées au milieu naturel	Données à collecter	
Part des eaux d'exhaure valorisées à l'extérieur du bassin carrier de Marquise	Données à collecter	

LES LOISIRS ET ACTIVITES NAUTIQUES

Thème 1 : la gestion des activités nautiques Orientation 1 : Valoriser les activités nautiques en rivière

PROGRAMMES D' ACTIONS	P1 : Mise en œuvre le programme d'aménagement de la Liane selon le Schéma Départemental d'Itinéraires Nautiques du Pas de Calais	
	Prévu SAGE	Réalité
DUREE	2 ans	
MAITRE D'OUVRAGE	A définir ultérieurement	
ANNEE DE LANCEMENT	2006	
MOYENS	Investissement	30 000
	Fonctionnement	/
DESCRIPTION	Données à collecter	
MESURES		
	M1 : Valoriser l'activité nautique au travers d'aménagements sur les seules rivières côtières de la Liane entre Questrecques et Boulogne sur mer, sur le Wimereux entre Wimille et Wimereux et sur la Slack sous réserve de la production d'une étude de faisabilité concluante.	Données à collecter
INDICATEURS		
	Linéaire aménagé pour des opérations de valorisation des activités nautiques	Symsageb

LE PLAN DE COMMUNICATION ET LES ACTIONS DE SENSIBILISATION

PROGRAMMES D' ACTIONS		P1 : Mise en place du programme de suivi global du territoire par rapport aux enjeux de l'eau	
		Prévu SAGE	Réalité
DUREE		Permanent	Permanent
MAITRE D'OUVRAGE		PNRCMO	PNRCMO
ANNEE DE LANCEMENT		2004	Voir pour chaque plan de communication et de sensibilisation
MOYENS	Investissement	/	Décrit ci-dessous
	Fonctionnement	10 000	Animatrice de la CLE à temps partiel

PLAN DE COMMUNICATION	Année de lancement	Coût	Description
Diffusion du document approuvé du SAGE	2004	31 430 euros TTC	Edition des documents du SAGE avec l'atlas.
		4 605 euros TTC	Cdrom du SAGE
	2006	8 372 euros TTC	Film /DVD sur le SAGE
Diffusion d'un document « l'Essentiel du SAGE » de synthèse du SAGE, synthèse de thèmes et des orientations du SAGE à destination du grand public	2004	10 884 euros TTC	Edition de la synthèse du SAGE
Réalisation d'une exposition itinérante	2006	19 214 euros TTC	Cette exposition est destinée à sensibiliser le grand public à la gestion de l'eau
Mise en place d'un site internet, ce site permettra de consulter le SAGE et des banques de données à guichet unique	2005	7 343 euros TTC	Le site internet est décomposé en 10 pages expliquant le SAGE et le fonctionnement de la CLE.
Réalisation d'un porte à connaissance à l'échelle communale : disponible et consultable en mairie, ce porte à connaissance permettra aux élus et aux habitants de connaître et comprendre l'ensemble de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques observées sur leur territoire communal	/	/	0
Réalisation et diffusion d'un bilan annuel : ce bilan portera sur les opérations du SAGE réalisées durant l'année écoulée, les programmations en cours et renseignera sur l'état du territoire par rapport aux enjeux de l'eau	2005	0	Réalisation de deux rapports en trois ans
Production d'une lettre du SAGE et de dossiers thématiques	2006	5 000 euros TTC le 1 ^{er} numéro et 4 000 euros TTC par numéro	3 numéros réalisés depuis juillet 2006.
Organisation d'échanges et de rencontres sur des expériences pilotes menées sur le territoire du SAGE	/	/	0

	Prévu SAGE		Année lancement	Réalité
	Public (*)	Thème		
ACTIONS DE SENSIBILISATION	RESSOURCE EN EAU			
	C, I, A	Prévention des pollutions dans les périmètres de protection réglementaires et les périmètres étendus des captages d'AEP	P 2007	P : CP ressource en eau
	Industriels	Prévention des pollutions des captages d'eau industrielle	/	0
	Collectivités	Existence de parcs hydrogéologiques sur leur territoire et sur la nécessité de les préserver par anticipation	P 2007	P : CP ressource en eau
	P, C, I, S	Enjeux de l'économie d'eau		1 : actions du PNRCMO P : CP ressource en eau
	GESTION QUALITATIVE DE L'EAU			
	I, PME	Améliorer leur système d'assainissement	2006	P : CP Liane
	Particuliers	Enjeu du raccordement à l'égout	/	/
	Agriculteurs	Améliorer leurs systèmes d'assainissement en vue de réduire les risques de pollution des eaux en provenance de leur siège d'exploitation et de favoriser le recyclage ou la valorisation des déchets issus de leur activité		1 : actions de la chambre d'agriculture et du PNRCMO
	Agriculteurs	Enjeux de la lutte contre la pollution diffuse	P 2007	P : CP ressource en eau et chambre d'agriculture
	GESTION DES MILIEUX NATURELS LIES A L'EAU			
	Propriétaires locataires riverains cours d'eau	Entretien et gestion raisonnée des cours d'eau		1 : Rivages Propres
	AAPMA	Bonnes pratiques de pêche		/
	Gestionnaires de l'espace	Prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers des fonds de vallée (paysage bocager, zones inondables, protection de la nappe alluviale,...)		1 : sensibilisation à poursuivre par le PNRCMO
	Propriétaires de mares	Principes d'une gestion écologique de celles-ci, tous usages confondus		1 : sensibilisation à poursuivre par le PNRCMO
	Propriétaires (publics, privés) de dunes	Gestion des zones humides en milieu dunaire		1 : Opération réalisée à la fois par EDEN62 et le PNRCMO à développer

	Prévu dans le SAGE		Année lancement	Réalité
	Public (*)	Thème		
ACTIONS DE SENSIBILISATION	GESTION DE L'ESPACE			
	Collectivités, particuliers	Techniques alternatives de gestion des eaux pluviales	P 2007/2008	Le PNRCMO a prévu d'organiser des conférences sur cette thématique
	Agriculteurs, forestiers	Enjeux hydrauliques dans la gestion et l'usage des sols	2005/2008	1 : PAPI PNRCMO : Une animatrice a été recrutée par le PNRCMO pour sensibiliser les agriculteurs. Des conférences ont été organisées sur cette thématique.
	Gestionnaires infrastructures	Meilleure prise en compte des enjeux de l'eau	/	0
	DEVELOPPEMENT DES LOISIRS ET DES ACTIVITES NAUTIQUES			
	Usagers de canoë kayak	Bonne pratique du canoë kayak et sur le respect de la charte avec les pêcheurs	Données à collecter	Données à collecter
	MISE EN ŒUVRE DE PROGRAMMES PEDAGOGIQUES SUR LES ENJEUX DE L'EAU A L'ATTENTION DU MILIEU SCOLAIRE			
	Le pôle éducation du PNRCMO travaille en permanence sur la mise en place d'animations dans les milieux scolaires sur les enjeux de l'eau. Toutes les associations d'environnement telles que Boulonnais Nature Environnement travaille sur la sensibilisation du milieu scolaire aux enjeux de l'eau.			

(*) A : Agriculteurs, I : Industriels, C : collectivités, P : Particuliers, S : Scolaires

III. CONCLUSION ET OBJECTIFS 2007/2008

A - CONCLUSION

1. ANIMATION DE LA CLE DU SAGE DU BASSIN COTIER DU BOULONNAIS

L'animation de la CLE du SAGE au cours de la période novembre 2005/juin 2007 a été portée par un emploi à mi-temps ce qui s'est avéré insuffisant par rapport à la charge de travail. Ceci explique pourquoi certains projets prévus n'ont pu être lancés. De plus, la transition entre les deux animatrices a résulté en une période de reprise des dossiers ayant fait perdre du temps à l'animation du SAGE en tant que tel. Du coup, la CLE n'a été rassemblée qu'une fois au cours de cette période. Un des objectifs pour l'année à venir doit être la mobilisation plus importante de la CLE pour garder une cohésion et une volonté de faire avancer la mise en œuvre du SAGE.

Il a donc été décidé que l'animation des deux SAGE approuvés bassin côtier du Boulonnais et Audomarois soit dédoublée afin de permettre d'avoir une animation à temps plein sur chacun des SAGE afin de permettre la réalisation de tous les objectifs pour la période 2007-2008.

2. MISE EN ŒUVRE DU SAGE PAR ORIENTATION STRATEGIQUE ET PAR PROGRAMMES D' ACTIONS

Orientation stratégique	réalisé		en cours ou réalisé en partie		programmé		non programmé		Total
	2005/2006	2006/2007	2005/2006	2006/2007	2005/2006	2006/2007	2005/2006	2006/2007	
La gestion qualitative de l'eau	1	1	4	5	2	3	4	2	11
Les milieux naturels	0	0	4	12	7	4	15	10	26
La ressource en eau	0	0	4	3	1	2	7	7	12
La gestion de l'espace et la maîtrise des écoulements	0	0	3	6	3	1	7	6	13
La gestion de l'eau en milieu industriel spécifique	0	0	1	1	0	0	0	0	1
Les loisirs et activités nautiques	0	0	0	0	1	1	0	0	1
Le plan de communication et de sensibilisation	0	0	1	1	0	0	0	0	1
Total	1	1	17	28	14	11	23	25	65

Ce tableau nous indique que 44,6% des actions nécessaires à la mise en œuvre du SAGE sont réalisées ou en cours de réalisation. 16,9 % des 65 actions nécessaires sont programmées par un organisme. **38,5 % des actions du SAGE restent à programmer.**

Au vu de ce bilan, on voit qu'en particulier qu'il reste de nombreux programmes d'action à programmer et à réaliser dans l'orientation de la ressource en eau. Pour cela, la CLE a décidé de lancer un comité de pilotage sur la ressource en eau.

B - OBJECTIFS 2007-2008

1. Comité de pilotage sur la reconquête de la qualité des eaux de la Liane

La CLE doit :

- Veiller à la mise en œuvre du programme d'action prévu dans le « Dossier Liane »,
- Participer à la rédaction du cahier du schéma directeur de gestion des eaux pluviales urbain,
- Organiser au moins deux comités techniques et comités de pilotage,
- Travailler sur la mise en place d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales rural,
- Sensibiliser et lancer un programme d'actions sur la pollution physico-chimique de la Liane.

2. Comité de pilotage sur la ressource en eau

La CLE souhaite mettre en place le comité de pilotage et le comité technique sur la ressource en eau. L'ensemble du programme d'action est défini en introduction de l'orientation spécifique : La ressource en eau. L'objectif est de lancer un dynamique pour avancer sur la mise en place d'un certain nombre de travaux, d'études, de recherche et d'animation sur cette thématique tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. Un comité technique et un comité de pilotage doit être créé et régulièrement réunis.

3. Opérations de communication

La CLE a pour objectif de :

- Sensibiliser les collectivités à créer leur SPANC à une échelle intercommunale,
- Poursuivre l'édition de Confluence : la lettre de la CLE du bassin côtier du Boulonnais
- De participer à l'organisation d'une conférence sur la gestion des eaux pluviales en milieu urbain et rural,
- De participer à l'organisation d'une conférence sur les produits phytosanitaires,
- De sensibiliser les collectivités aux économies d'eau et notamment à travers le comité de pilotage sur la ressource en eau.

4. Evaluation

Le rapport présent sera validé par les membres de commission évaluation et en séance plénière de la CLE avant d'être envoyé au Préfet, au Comité de bassin à la Région Nord-Pas-de-Calais et à l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

La CLE doit remettre un rapport d'évaluation sur les activités de la CLE et la mise en œuvre du SAGE pour la période juin 2007-juin 2008.

ANNEXE 1 : Composition de la CLE

Collège des élus	Titulaires	Suppléant
du Conseil Régional du Nord – Pas de Calais	M. Christelle FAUCHET Mme Régine SPLINGARD	M. Alain ALPERN Mme Catherine BOURGEOIS
du Conseil Général du Pas de Calais	M. Martial HERBERT M. Jean Claude JUDA	M. Claude ALLAN Mme Thérèse GUILBERT
de la Communauté de Communes de la Région de Desvres	M. Claude PRUDHOMME	M. Jean PICQUE
de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps	M. Alain BARRE	M. Jacques FASQUEL
de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais	M. Jean-Pierre BOUSSEMAERE	M. Kaddour- Jean DERRAR
de la Communauté de Communes de Samer	M. Christian HARLE	M. Raymond LECAILLE
du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale	M. Daniel PARENTY	Mme Michèle AUGÉ
Symsageb	M. Jean- Loup LESAFFRE	M. Roger TAUBREGEAS
de l'Association des Maires du Pas de Calais et établissements publics	M. Hervé POHER M. Henri BOULY M. Denis JOLY M. Francis DOCQUOY Mme Brigitte DE PREMONT M. Michel SERGENT M. André BODART M. Frédéric CUVILLIER M. Guy BASSEMENT M. Marc BOUTROY	Mme Raymonde LANGELIN M. Paul MALAHUDE M. Gilbert CARBONNIER M. Yves LABBE M. Michel BREBION M. Jules HUMIERES M. Jean Pierre GOBERT M. Alain OGUER M. Patrice QUETELARD M. Christian FOURCROY
Collège des usagers	Titulaire	Suppléant
des Associations des propriétaires riverains	M. Frédéric DAUSQUE	M. Philippe PIERRU
Des Associations de défense de l'environnement	M. Pierre GENEAU	M. Frédéric GARET
de la profession agricole	M. Philippe LELEU	M. Gérald CAZIN
Des C.C.I.	M. Jean-Pierre SERGENT	M. Jean LANGLET
de la Fédération des AA PPMA	M. Michel LEGRAND	M. Gilles LANNOY
des distributeurs d'eau	M. Didier COCHE	M. Pierre LOMPECH
de la profession des carriers	M. Olivier POULAIN	M. Franz QUEHEN
de la profession conchylicole	M. Joseph COSTARD	M. Alain DAUBELCOUR
de l'usage "sports et loisirs"	M. Michel HUART	M. Jean-Paul GARS
De l'association de consommateurs« Boulogne Info Conso »	M. Alain RAULT	M. Denis MARTEL
Collège des administrations	Titulaires	
de la Préfecture du Pas de Calais	M. le Préfet ou son représentant	
de la Direction Régionale de l'Environnement	M. le Directeur ou son représentant	
de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement	M. le Directeur ou son représentant	
De la Direction Départementale de l'Agriculture	M. le Directeur ou son représentant	
De la Direction Départementale de l'Équipement	M. le Directeur ou son représentant	
De l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques	M. le Président ou son représentant	
De l'Agence de l'Eau Artois Picardie	M. le Directeur ou son représentant	
De l'Institution Française de Recherche pour l'Exploitation de la Mer	M. le Directeur ou son représentant	
Du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres	M. le Directeur ou son représentant	
Du Service Maritime des Ports de Boulogne/Mer et de Calais	M. le Directeur ou son représentant	

ANNEXE 2 : Mesures réglementaires

Gestion qualitative de l'eau

T201	M6 : Intégrer les enjeux de l'eau dans le choix d'éventuels nouveaux sites de décharges, ou projets d'extension des sites existants.
	M7 : Intégrer les enjeux de l'eau dans les projets de création ou d'extension de carrières.
T202	M5 : Favoriser la mise en place d'un traitement tertiaire en cas de forte sensibilité du milieu récepteur aux rejets de pollution résiduelle.
	M6 : Favoriser le traitement du phosphore et de l'azote, et le traitement bactériologique pour les stations d'épuration qui en sont dépourvues, et pour celles non soumises aux normes européennes (inf. à 10000 eq.hab.).
T301	M2 : Prendre en compte les enjeux locaux de l'eau et la sensibilité des milieux aquatiques dans les projets de création de nouvelles activités agricoles ou d'extension d'activités existantes.
T302	M5 : Prendre en compte les enjeux locaux de la qualité de l'eau dans les projets de drainage des terres agricoles.
T401	M1 : Favoriser la valorisation des boues, toutes origines confondues, en agriculture, sous réserve que soient démontrés leur innocuité et leur intérêt agronomique, et que soit pris en compte la propre production des effluents de l'exploitation agricole concernée par l'épandage.
	M3 : Intégrer les enjeux de l'eau et la sensibilité des milieux aquatiques à la pollution diffuse dans l'instruction des nouvelles demandes d'épandage.
	M4 : Régulariser les demandes d'autorisation et de déclaration des plans d'épandage.
	M6 : Demander à l'administration compétente l'enregistrement officiel des plans d'épandage soumis à déclaration.
	M7 : Favoriser l'enfouissement rapide dans le sol des produits d'épandage à l'état liquide.

La ressource en eau

T101	M9 : Appliquer, si nécessaire, le principe de périmètres de protection éclatés afin de prendre en compte les phénomènes karstiques.
	M10 : Exclure l'utilisation des mâchefers dans les aires d'alimentation des captages de Samer et de Tingry.
T201	M6 : Prendre en compte dans la conception des futurs établissements collectifs l'enjeu de l'économie d'eau.
T203	M2 : S'assurer de la disponibilité de la ressource en eau préalablement aux décisions d'aménagement du territoire.

La gestion de l'eau en milieu industriel spécifique

T101	M1 : Maintenir la restitution aux cours d'eau du volume des eaux d'exhaure provenant des carrières et en cours d'exploitation, en respectant les logiques de compensation idéalement par tronçon de cours d'eau, pour assurer un soutien total des débits d'étiage des rivières limitrophes, et ce pendant les périodes où le débit de la Slack à Rinxent se situera au-dessous de sa valeur de débit moyen interannuel. Cette mesure est conditionnée par l'alimentation en eau des fonds de carrières en exploitation.
	M5 : Mettre en place des unités de traitements supplémentaires afin de respecter les normes de rejets au milieu naturel, notamment pour la réduction des M.E.S. (matières en suspension) des eaux d'exhaure, des eaux issues des différentes activités de l'exploitation des carrières, et des eaux pluviales. Ces unités de traitement seront conçues de manière à assurer une reconquête rapide du milieu naturel.
	M10 : Proscrire tout comblement de carrières avec des matériaux, autres que ceux dits inertes, conformément à la liste en annexe.
	M12 : En cas de réexploitation d'une carrière actuellement en eau, prendre en compte le régime du cours d'eau "exutoire" et sa vulnérabilité, dans l'évaluation du débit de vidange, les contraintes techniques liées à l'opération seront également prises en considération.
	M13 : Préconiser la remise en eau, par arrêt de pompage, des zones de carrières en fin d'exploitation dans l'objectif de retrouver le fonctionnement naturel de l'alimentation en eau du site.

Les milieux naturels

T101	M4 : Justifier techniquement l'application des méthodes dites « lourdes » donnant lieu à une artificialisation partielle ou totale des éléments constitutifs de l'écosystème de la rivière, en cas d'incompatibilité technique des méthodes douces avec le projet. Le cas échéant, appliquer des mesures compensatoires à hauteur de l'impact porté sur le milieu naturel.
	M6 : Proscrire toute opération de rectification du profil en travers et du profil en long au-delà des limites « vieux fonds, vieux bords », exception faite pour les travaux destinés exclusivement à lutter contre les inondations et ceux nécessaires à l'exploitation des carrières.
	M10 : Proscrire toute communication d'eaux incompatibles avec les milieux à salmonidés
	M11 : Prendre en compte l'enjeu écologique du soutien des étiages dans l'instruction des demandes d'autorisation ou de déclaration des prélèvements d'eaux de surface.
T102	M7 : Proscrire tout ouvrage, permanent ou temporaire, qui contrarie la circulation des poissons, exception faite de tout aménagement destiné à lutter contre les inondations ou tout aménagement ou disposition qui serait prescrit dans le plan de gestion précité.
T201	M1 : Prendre en compte les risques d'inondations et de remontées de nappes, les risques de pollution directe des eaux de surface et souterraines, la biodiversité des milieux et la qualité paysagère en fond de vallée, dans les projets d'aménagement de quelque nature qu'ils soient.
	M3 : Proscrire les aménagements de type étangs, plans d'eau ou mares tous usages, dans les fonds de vallée.
T301	M2 : Proscrire tout nouvel aménagement dans la basse vallée de la Slack qui s'avèrerait incompatible avec les enjeux de préservation des fonctions d'une zone humide.
	M11: Préserver le caractère ouvert du paysage de la basse vallée de la Slack, en proscrivant tout projet de boisement.
	M12: Proscrire toute construction (habitat léger de loisirs inclus) et toute opération d'exhaussement et d'affouillement dans la zone dunaire et dans la basse vallée de la Slack, exception faite pour les travaux liés à l'entretien des voies d'eau.
T302	M3 : Maintenir le nombre de huttes de chasse (chasses de nuit et de jour) sur la base des autorisations administratives délivrées dans le cadre de loi Chasse (en date du 31-12-2000).
	M4 : Proscrire la création de plans d'eau de toutes dimensions et l'extension de ceux qui existent.
	M5 : Proscrire toute alimentation par dérivation des mares de chasse.
	M7 : Proscrire tout nouvel aménagement dans la zone de marais qui s'avèrerait incompatible avec les enjeux de préservation des fonctions d'une zone humide.
	M9 : Proscrire toute construction (habitat léger de loisirs inclus) et toute opération d'exhaussement et d'affouillement dans le marais de Tardinghen, exception faite pour les travaux liés à l'entretien du marais.
T401	M2 : Proscrire le comblement des zones humides en milieu dunaire.
	M3 : Proscrire tout prélèvement d'eaux de nappe et de rivière dunaire et tout rejet d'eaux usées dans ces milieux qui seraient de nature à porter atteinte à la qualité écologique des zones humides en milieu dunaire.
T501	M3 : Proscrire toute communication régulière des mares avec le réseau hydrographique qui présenterait des risques de réchauffement des eaux, d'introductions d'espèces (brochets, perches, gardons, ...) incompatibles avec la qualité biologique des rivières de 1ère catégorie piscicole.
	M8 : Préserver les mares sur les territoires concernés par des projets d'aménagements, ou les recréer à titre compensatoire en cas de destruction inévitable de celles-ci.
T502	M1 : Préserver les zones humides liées à la résurgence des nappes.
T503	M3 : Favoriser la mise en place d'une gestion écologique sur les autres étangs, plans d'eau, et proscrire toute communication régulière de ces derniers avec le réseau hydrographique qui présenterait des risques de réchauffement des eaux, d'introductions d'espèces (brochets, perches, gardons, ...) incompatibles avec la qualité biologique des rivières de 1ère catégorie.
T601	M10 : Préserver les zones humides forestières, et y proscrire le drainage.

T1O1	M1 : Prescrire la valeur de la pluie centennale et un objectif de surface de zones imperméabilisées inférieur à 50% comme bases de référence pour la détermination des mesures compensatoires des projets d'aménagements urbains futurs, dans le cadre des demandes administratives au titre de la loi sur l'eau, sous réserve qu'il n'y ait pas d'incompatibilité avec des enjeux de protection qualitative des eaux souterraines.
	M2 : Inciter l'application de mesures de limitation du ruissellement pour les zones imperméabilisées existantes et qui n'ont fait l'objet d'aucune mesure de compensation au titre de la loi sur l'eau de 1992, en priorité dans les bassins versants à risques conformément aux indications cartographiques (planche 4.e).
	M3 : Favoriser la mise en place d'une politique "zéro-rejet" dans les bassins versants à risques pour les projets d'aménagements urbains futurs, conformément aux indications cartographiques (planche 4.e).
	M4 : Prendre en compte la sensibilité hydraulique à l'échelle de la totalité du bassin versant concerné par un projet d'aménagement urbain futur, le plus en amont possible dans le cadre des documents d'urbanisme (SCOT, PLU, carte communale, ...).
	M6 : Intégrer la problématique hydraulique à l'échelle du bassin versant dans l'aménagement des ouvrages de stockage destinés à lutter contre la pollution des premières pluies.
T2O1	M5 : Proscrire toute suppression de haies, talus, ou de tout autre élément favorisant l'infiltration de l'eau, sous réserve que soit démontré qu'il entrave significativement la bonne gestion d'une exploitation agricole.
	M6 : Préserver les réseaux de fossés agricoles, favoriser leur réhabilitation, et en assurer l'entretien.
	M7 : Proscrire toutes opérations de drainage sur une distance de 70 m de part et d'autre de la rivière.
T3O1	M2 : Respecter les principes d'aménagement des bassins d'expansion de crues énoncés dans le diagnostic.
T3O2	M1 : Prescrire la valeur de la pluie centennale et un objectif de surface de zones imperméabilisées inférieur à 50 % comme bases de référence pour la détermination des mesures compensatoires des projets d'infrastructures et des projets de réhabilitation des ouvrages routiers existants, sous réserve qu'il n'y ait pas d'incompatibilité avec des enjeux de protection qualitative des eaux souterraines. Favoriser l'aménagement de fossés enherbés et imperméabilisés avec des produits naturels.
	M3 : Favoriser l'utilisation des techniques alternatives, privilégiant l'infiltration dans le sol (chaussées drainantes, chaussée à structure réservoir, etc...), pour les nouvelles infrastructures.
T3O3	M3 : Réduire les risques de transfert de sédiments lors de la phase chantier des projets d'aménagement de quelque nature qu'ils soient.
	M4 : Prendre en compte dans les bassins hydrologiques sous influence des zones dunaires les risques de reprise et de transfert sableux à l'origine d'un engorgement des fossés et rivières dans les divers projets d'aménagement de quelque nature qu'ils soient.
T4O1	M2 : Proscrire tout nouveau remblai du lit mineur qui serait de nature à aggraver la vulnérabilité des secteurs inondés.
T4O2	M4 : Proscrire tout nouveau remblai du lit majeur, exception faite pour ceux qui seraient liés à des aménagements de lutte contre les inondations.
T5O1	M1 : Conditionner l'(ou le ré)aménagement d'un ouvrage hydraulique à une étude d'impact démontrant l'absence d'aggravation de la vulnérabilité dans les zones amont et aval de l'ouvrage concerné.